



**SYRIE :
STOP À LA
BARBARIE**



**HENRI
ALLEG :
TÉMOIGNAGE
DE MUMIA**



ROMS



**« J'AI FAIT
UN RÊVE »**



différences

mrp

N°288

Octobre / Novembre / Décembre 2013

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



**DOSSIER
RÉTROSPECTIVE
Combat du MRAP
contre l'Apartheid**

SOMMAIRE

EDITO

3 - Haro contre...

ROMS

4 - Liberté, Égalité, Fraternité : des Valeurs actuelles ?

5 - Double langage gouvernemental

GENS DU VOYAGE

7 - Un colloque et un projet de loi

DROITS DE L'HOMME

8 - L'engagement d'ATD Quart Monde

9 - Contribution du MRAP à la réflexion de la CNCDH sur le principe de Laïcité

DOSSIER APARTHEID

11 - Combat du MRAP contre l'Apartheid

15 - Annexes

17 - Bibliographie sur Mandela

18 - Affiches du MRAP

MÉMOIRE

19 - Discours « J'ai fait un rêve »

19 - « I have a dream album »

20 - Paris le 29 juillet 2013

INTERNATIONAL

22 - Syrie : stop à la barbarie

23 - USA : 11 millions de sans papiers

24 - La révolution tunisienne

BRÈVES

26 - Le saviez-vous ?

26 - Exposition Palestine

DROITS DE L'ENFANT

27 - Un monde digne des enfants

28 - Les droits des enfants

« Différences » Numéro 288

43, bd de Magenta
75010 PARIS
Tél. : 01 53 38 99 99
Fax : 01 40 40 90 98

Directeur de la publication :
Jean-Claude Dulieu

Rédaction :
Jean-Claude Dulieu

Assistants de rédaction :

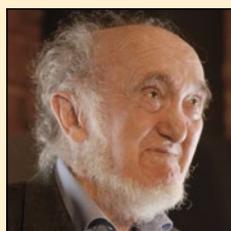
Michelle Fougeron,
Dominique Deltour,
M.G. Guesdon

Administratrice :
Marie-Annick Butez

Conception/Impression :
Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10

Dépôt légal :
Juillet 2007

Merci à Albert Jacquard qui nous a quittés



Ce jeudi 12 septembre 2013, le MRAP a appris avec émotion que le grand généticien et humaniste Albert JACQUARD nous a quittés.

Il aura marqué ses contemporains tout au long de sa vie et de ses engagements. Son infinie curiosité intellectuelle et de recherche

étaient alliées à une approche volontairement pédagogique pour en faire bénéficier tous ses contemporains, singulièrement les jeunes,

Le MRAP, dans sa mission d'éducation contre le racisme, doit beaucoup à ce généticien humaniste qui a ouvert des perspectives inédites sur l'histoire et le présent de l'humanité.

Dans « Eloge de la différence », puis « Moi et les autres » (1983) - il prend le contre-pied des classements de population hérités du 19^{ème} siècle et démonte les certitudes établies, selon lesquelles non seulement il y aurait des « races » mais les populations les constituant seraient relativement homogènes. Il le réfute en expliquant qu'au lieu de se fier aux « caractères apparents », il fallait au contraire « se baser sur les gènes composant le patrimoine biologique des populations » pour en conclure à l'infinie diversité des êtres humains dont les gènes s'expriment à la naissance en fonction de leur environnement. Ce dernier est riche aussi, « potentiellement, des trésors accumulés par les traditions orales ou enfouis dans toutes les bibliothèques du monde ». Ainsi, pour Albert Jacquard, chaque homme « est, selon l'expression de Jean-Paul Sartre, "fait de tous les hommes" ».

Le MRAP s'est de longue date senti immensément redevable à Albert Jacquard d'avoir expliqué qu'il pouvait exister de ce fait plus de ressemblances entre des êtres humains vivant aux deux extrêmes de la Terre qu'au sein de groupes perçus comme homogènes auxquels le dix-neuvième siècle a voulu donner le nom de « races ».

Si la génétique vient ainsi confirmer l'immensité des variables et des possibles au sein de l'Histoire des civilisations, chaque être humain doit alors être mis en mesure de s'en saisir pour édifier jour après jours, avec tous les autres, une société sans « races » et sans « racisme », une citoyenneté égale pour toutes et tous, "ici et maintenant".

A l'image de ses combats - que nous avons partagés - pour la justice et les droits fondamentaux des « Sans » logis, « Sans » travail, « Sans » Papiers, « Sans » dignité reconnue.

Il fut aussi toujours prêt à soutenir des initiatives citoyennes, à l'appel du MRAP et de tant d'autres associations.

Merci à Albert Jacquard qui nous a quittés...

Paris, 13 septembre 2013.

HARO CONTRE... !

Le début du quinquennat de François Hollande fut marqué par la publication, le 26 août 2012, de la « circulaire interministérielle (...) relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites », co-signée par sept ministres.

Il est d'abord rappelé que « le respect des décisions de justice ne saurait être mis en question pour mettre fin, au besoin avec le concours de la force publique, aux occupations illicites de terrains ».

Mais il est également prévu de mettre en place à la fois un « diagnostic » et un « accompagnement », en veillant particulièrement à la continuité d'accès à l'Ecole et aux soins. Une mission spécifique est confiée à la Dihal (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement), sous la direction d'un préfet - Alain Regnier - doté de si peu de moyens !

Or le 10 août 2012, un hebdomadaire avait déjà titré : « Roms : Hollande, Sarkozy, même combat ? ». De fait, le nombre des évictions de terrains augmente, cassant les logiques vertueuses d'intégration. Les « expulsions » vers la Roumanie se multiplient. Le ministre de l'Intérieur l'affirme : « Les Roms ont vocation à rester en Roumanie ou à y retourner ». Etrange déclaration concernant des citoyens Européens dont la liberté d'aller et venir sera complète au 1^{er} janvier 2014. Désastre, surtout, que les scolarisations réduites à néant, alors que c'est précisément dans les salles de classe de la République que se forment les « citoyens » responsables de demain.

En 2012 et 2013, le MRAP aura été contraint de dénoncer publiquement et/ou auprès de la justice une longue série de propos ou d'écrits racistes :

- ceux de **Jean-Marie Le Pen**, le 23 septembre 2012 à La Baule, déclarant que les Roms

d'Europe de l'Est « n'ont jamais voulu ni su s'intégrer aux sociétés européennes qu'ils côtoient, pour certains, depuis cinq siècles, et qui disent : "Nous sommes comme les oiseaux, nous volons naturellement" ».

- encore ceux de **Jean-Marie Le Pen** qui qualifiait, le 4 juillet 2013 à Nice, les Roms de population « urticante et odorante ».

- et aussi ceux de **Christian Estrosi**, Maire de Nice, le 7 juillet 2013, qui tenait plusieurs fois des propos violents contre les Gens du voyage, concluant ainsi : « Je fais un référé devant le tribunal à titre conservatoire pour **pouvoir saisir les véhicules, vous savez ces belles et grosses voitures avec lesquels ils tirent leurs belles et grosses caravanes pour lesquelles les Français, il [leur] faudrait quelque fois toute une vie pour se payer la même** ».

- le 22 juillet 2013, c'est le maire de Cholet, **Gilles Bourdouleix**, qui lâchait à la fin d'un face à face très musclé avec des Gens du voyage, enregistré par la presse : « Comme quoi Hitler n'en a peut-être pas tué assez ».

- quant au n° du 22 au 28 août de la Revue « **Valeurs Actuelles** », il comportait un dossier annoncé en couverture : « ROMS, L'OVERDOSE ».

La crise économique et sociale - en France comme dans l'UE - nourrit les discours politiques d'intolérance, de haine et de rejet de « l'autre ».

Actuellement, à côté d'une résurgence de l'antisémitisme et d'une montée de l'islamophobie, les boucs-émissaires principalement désignés à la vindicte publique, ce sont les Gens du Voyage, citoyens français, et les Roms, pourtant « citoyens européens »...

Le MRAP tout entier dit systématiquement NON à la création de « boucs-émissaires » !



Renée LE MIGNOT



Pierre MAIRAT



Bernadette HÉTIER



Dominique DELTOUR

Liberté, Egalité, Fraternité : des « Valeurs Actuelles » ?

La "Une" de Valeurs actuelles du 22 au 28 août 2013, qui présente une caravane barrée, accompagnée de l'inscription "Roms : l'overdose" constitue un véritable appel au rejet, à la discrimination et à la haine. Quant au "Dossier" qu'annonce cette "Une" infamante, il n'est pas en reste. Sous le nom de "Roms", il amalgame les Gens du Voyage, français depuis plusieurs siècles, et des Roms migrants venus de Roumanie ou de Bulgarie, désignés par les termes "Romanichels", "Gitans", "Manouches", "fils du vent"... tous sont assimilés à des délinquants et qualifiés, entre autres, de "plaie de l'été", "fléau des Français" ou encore "boulet tsigane".

Outre l'insulte et la diffamation raciste, les auteurs des articles de ce dossier manient le mensonge et la fausse information.

Il est faux de prétendre que la liberté de circulation entre la Roumanie et la France est pour 2014, avec l'entrée de la Roumanie dans le système Schengen, car elle existe de fait depuis le 1^{er} janvier 2007, date d'adhésion à l'UE de la Roumanie et de la Bulgarie ! Ce que Valeurs actuelles ne précise pas, c'est que les personnes qui viennent de ces pays n'ont qu'un accès restreint à l'emploi et aux procédures de délivrance de titres de séjour et travail, ce qui les contraint à des activités telles que la récupération de ferraille ou la mendicité, qui ne sont pas délictueuses.

La circulaire dite "Valls", du 26 août 2012, a été en fait co-signée par sept ministres, mais **elle ne contraint aucunement les maires à reloger les Roms expulsés** ni à leur fournir un

emploi ! Elle prévoit que les évacuations de terrains soient précédées d'un « travail coopératif afin de dégager pour les personnes présentes dans ces campements des solutions alternatives » : relogement lorsque c'est possible ou viabilisation d'un terrain, avec mise en oeuvre de moyens qui ne relèvent pas des seules communes. Fort malheureusement, cette circulaire n'est que marginalement appliquée, ce qui constitue l'une des raisons pour lesquelles les évacuations de terrains ne font que déplacer le problème, sans apporter de solution viable ni pérenne, que ce soit pour les habitants des bidonvilles ou pour le voisinage.

Le dossier de Valeurs Actuelles est, en fait, construit à partir d'un sondage dont les résultats sont détournés :

- 73 % des personnes interrogées pensent que la place des Roms en France est un sujet important, 70 % sont préoccupés par leur présence. Oui, le sort de 20 000 personnes privées d'accès aux droits les plus élémentaires - aux soins, à l'eau, à l'éducation, au travail - est effectivement un sujet important et préoccupant !
- A la question « Quelle serait votre réaction si des Roms devaient s'installer à proximité de votre domicile ? », 44 % des personnes interrogées y seraient hostiles dans le cas d'un espace prévu pour accueillir un campement, alors que 25 % y seraient favorables et 35 % indifférentes. Mais 86 % y seraient hostiles dans le cas d'un espace non prévu pour accueillir un campement. Il apparaît donc clairement que ce sondage ne permet pas de conclure que 86 % des Français rejettent "les Roms". Les conditions de vie dont certains sont les victimes provoquent des nuisances que tous voudraient voir disparaître, mais au profit d'un mieux-être pour le plus grand nombre.

A partir d'un problème social, on dérive vers la stigmatisation d'un groupe "ethnique", présent sur tout le continent européen depuis quelques siècles, et vers la légitimation d'agressions - commises à Marseille ou ailleurs - ou, d'attitudes provocatrices comme celles de Jean-Marie Le Pen, Gilles Bourdouleix, et Christian Estrosi.

Ce dernier, interviewé dans ce dossier, y inscrit la scolarisation des enfants parmi

les « **contraintes absolument folles, inadmissibles et insupportables** » alors qu'il s'agit d'une obligation légale fondamentale de l'Etat de Droit républicain, qui plus est, seule à même de faire reculer les séquelles de la grande misère sociale. La Fédération de Loire-Atlantique du MRAP fait observer que s'agissant de ce département, des assertions sont proférées sans justification et les réalisations positives ignorées, comme les réussites. Elle rappelle que c'est bien une jeune fille rom dont la famille, venue de Roumanie il y a 8 ans, vit dans une cité nantaise, qui a fait il y a un an la une des journaux pour avoir reçu au Sénat la médaille d'or de meilleure apprentie de France.

A l'approche des élections municipales, les maires sont évidemment présentés comme les victimes d'une politique de l'Etat. Une situation où les valeurs de Liberté, Egalité, Fraternité, semblent perdre de leur actualité, du moins pour certains journalistes d'une certaine presse...

Valeurs actuelles s'en prend d'ailleurs, parmi les membres du gouvernement, surtout à M. Valls, qui pourtant mène une politique d'évacuation des terrains, et qui avait exprimé au Figaro le 14 mars 2013 l'idée que "les Roms" qui occupent des campements « ne souhaitent pas s'intégrer » en France, oubliant malencontreusement que ce sont précisément le relogement et le droit au travail qui garantissent le mieux l'insertion sociale.

La stigmatisation d'une catégorie de la population, qu'elle soit le fait des responsables politiques, des élus ou des media, mène à la banalisation des idées racistes que développe aujourd'hui la revue Valeurs actuelles, contre laquelle le MRAP travaille actuellement à déterminer les modalités de poursuites judiciaires pour diffamation, injures à caractère raciste et incitation à la discrimination.

MRAP ; Paris, 28 août 2013

1. Voir les communiqués du MRAP : A Nice, Le Pen Estrosi, un clonage réussi (<http://www.mrap.fr/contre-le-racisme-sous-toutes-ses-formes/lutte-contre-lextreme-droite/racisme-anti-roms-a-nice-le-pen-estrosi-un-clonage-reussi>) et Le MRAP s'indigne des propos racistes du maire de Cholet contre lesquels il porte plainte (<http://www.mrap.fr/le-mrap-s2019indigne-des-propos-racistes-du-maire-de-cholet-contre-lesquels-il-porte-plainte>)



ROMS : du double langage gouvernemental

François Hollande, lorsqu'il n'était encore que candidat à la présidence de la République, a déclaré le 27 mars 2012 : « **Je souhaite que lorsqu'un campement insalubre est démantelé, des solutions alternatives soient proposées. On ne peut pas continuer à accepter que des familles soient chassées d'un endroit sans solution. Cela les conduit à s'installer ailleurs, dans des conditions qui ne sont pas meilleures** ». Une fois élu Président de la République le sort des Roms a-t-il été changé ? Manuel Valls, nommé ministre de l'Intérieur, a annoncé aussitôt la poursuite du « démantèlement des campements » et il a passé immédiatement aux actes... tout en reconnaissant « que ce n'est pas une situation satisfaisante ».

Malgré la mise en place le 26 août 2012 d'une circulaire interministérielle signée par 7 ministres (dont le ministre de l'Intérieur) censée mettre en place des mesures de relogement anticipant les expulsions partout en France, « les évacuations des lieux de vie se poursuivent, comme à Aix en Provence, à Saint Etienne, à la Tronche... sans solutions alternatives, abandonnant à nouveau des hommes, des femmes et des enfants à la rue, dans une précarité toujours plus grande. Ces pratiques actuelles ne sont conformes en rien aux engagements du Président de la République d'un changement de politique plus respectueuse des droits de l'Homme et de la dignité. Pourtant les engagements de François Hollande avaient fondé de grands espoirs au sein des associations et des intéressés qui attendaient un vrai changement de politique »¹. Une grande partie de l'électorat de gauche espérait aussi ce changement.

Depuis la situation des Roms n'a le plus souvent fait qu'empirer et les discours et les actes de certains élus (de droite comme de gauche), les propos de certains membres du gouvernement dont Manuel Valls se fait le chef de file, les articles stigmatisants de la presse et certaines émissions de télévision, ne font que renforcer le sentiment d'hostilité que malheureusement les sondages disent majoritaire dans le pays. Heureusement des éléments plus progressistes manifestent leur réprobation comme ce fut le cas cet été au festival

d'Aurillac où les spectateurs (amenés par la troupe « Jolie Môme ») ont fait une conduite de gascon au Ministre de l'Intérieur aux cris de « Raciste, tu t'en prends aux Roms et aux immigrés - Qu'est-ce que c'est que ce socialisme ? » et en reprenant en chœur « El pueblo unido jamás sera vencido »².

Que dire de la dernière publication de « Valeurs Actuelles », dont le titre de couverture est « Les Roms l'overdose » (voir article ci devant). Force est de constater, malgré des actions de résistance, qu'une grande partie de la population française, souvent par ignorance, reprend et colporte des préjugés racistes diffusés dans les médias.

Parfois des riverains, excédés par les nuisances engendrées par les conditions précaires de survie des bidonvilles passent à des actions d'intimidation et de harcèlement directs contre leurs



habitants, comme le montre le terrible événement qui s'est produit le 27 septembre 2012 à Marseille dans le quartier des « Créneaux » : les riverains « ont évacué les familles installées dans ce quartier en cours de rénovation urbaine quasiment vide d'habitants, ils sont venus menacer les familles de mettre le feu à leur campement de fortune si elles ne partaient pas. Après les avoir contraints à quitter leur lieu de vie, ils ont incendié le terrain et les effets personnels des occupants ».

Dans le Nord également (à Hellemmes) des riverains se sont opposés à un projet d'insertion : « Cinq familles roumaines subissent, depuis septembre 2012, l'hostilité d'une partie des riverains, se traduisant régulièrement par des actes violents. Le 9 août 2012, deux bidonvilles de l'agglomération lilloise où vivaient

près de 200 personnes ont été évacués et détruits par les forces de police. Le maire a alors décidé de s'engager dans la mise en œuvre d'un projet d'insertion pour cinq familles qui souhaitaient s'insérer dans la société française et dont les enfants étaient scolarisés. Le 22 octobre 2012 les travaux destinés à aménager le terrain ont été bloqués par les opposants. Le 24 octobre 2012, lors de la présentation du projet aux habitants, le dialogue a été impossible et plusieurs propos racistes ont été rapportés. Le 27 octobre 2012, une manifestation a été organisée contre l'installation des familles. La situation a rapidement dégénéré et le maire, descendu discuter avec les manifestants (environ 200 personnes), a été violemment pris à partie. En parallèle les habitants favorables au projet se sont mobilisés. Une pétition de soutien a recueilli 1400 signatures. La justice a également donné raison au projet d'insertion, en rejetant le recours déposé par les opposants. Les familles ont finalement pu s'installer sur le terrain le 3 décembre 2012. Malgré les nombreuses oppositions à l'accueil de ces familles dans la commune l'expérience semble positive....Quant aux relations avec les riverains, elles se sont largement apaisées. »

C'est face à une hostilité déclarée d'une part, mais face aussi à la réaction positive des comités de soutien et de quelques élus d'autre part, qu'a été mise en place la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à « l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites » ainsi qu'une commission chargée de son application rattachée à la Dihal et présidée par le Préfet Alain Régnier dont le premier objectif a été la réalisation d'un diagnostic préalable individualisé des populations présentes en amont de l'évacuation du lieu de vie et l'élaboration de solutions alternatives privilégiant le droit commun.

De nombreuses associations, dont le MRAP, y sont présentes : « Pour la première fois, une approche interministérielle est privilégiée par rapport à

¹. Les passages en italique sont repris du rapport annuel du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.

². Le peuple uni ne sera jamais vaincu.

l'approche sécuritaire qui prédominait jusqu'alors. Pourtant, différents éléments de la circulaire maintiennent une approche sécuritaire. Le titre de la circulaire met la priorité sur l'action d'évacuation et non la logique préventive et d'accompagnement des populations. Enfin, cette circulaire n'apporte pas de changement concernant la levée des mesures transitoires pour les ressortissants roumains et bulgares ». Ces mesures les empêchant d'accéder à un travail.

Champ d'application de la circulaire :
« elle vise à donner aux préfets de région un cadre pour guider l'action de l'Etat dans le cas des opérations d'évacuation des campements illicites. Elle est applicable à toute installation illégale et concerne les cas de situations d'installations de personnes, sans droit ni titre, sur des propriétés publiques ou privées, pour y constituer des campements illégaux. »

Évacuations concernées par le champ d'application de la circulaire :
« elle évoque des situations où un groupe s'installe sur un terrain de manière illégale, la justice est saisie, et le délai entre l'installation et l'application de la décision de justice doit être mis à profit pour mettre en œuvre des dispositions permettant de trouver des solutions adaptées pour les occupants du terrain ».

Valeur juridique d'une circulaire :
« elle n'a pas d'effet juridique : elle sert de guide de référence, mais n'est pas contraignante. On ne peut donc exiger des préfets de l'appliquer, ni en demander l'application devant les tribunaux ».

On peut donc dire que cette circulaire, aussi élaborée soit-elle, ne dépend dans son application que de l'action des Préfets et de la volonté politique des élus locaux, il résulte de cela qu'une grande disparité existe d'un département à un autre. Le groupe de travail traitant du diagnostic a rédigé des recommandations en vue de l'élaboration d'un cahier des charges qui spécifiait entre autres qu'il devait comporter un état des lieux global du campement, puis un diagnostic

individualisé, prenant en compte les désirs et le vécu des personnes de chaque famille, sans qu'il puisse jamais servir d'instrument de tri entre familles « intégrables » et famille « non intégrables ».

Mais que se passe-t-il dans la réalité ? Voici à titre d'exemples quelques situations recensées par le CNCDH Romeurope. « Le Collectif a observé une accélération des évacuations dans le mois suivant la publication de la circulaire qui se sont caractérisées par l'absence de prise en charge et d'accompagnement des populations évacuées et l'absence de décision de justice (Evry 27 août). Le 28 août 2012, les familles qui s'étaient installées depuis quelques mois à Saint-Priest (69), environ 150 personnes dont une cinquantaine d'enfants, ont été évacuées puis livrées à elles-mêmes. Aucune solution alternative d'hébergement ne leur aurait été proposée ». En septembre et octobre, 41 opérations d'évacuation ont été recensées, un ralentissement a eu lieu en janvier et février (10 tout de même). Au printemps 2013, on note une recrudescence des évacuations à partir de mars (28 pour mars et avril), parmi lesquelles celle du bidonville dit du « Moulin Galant » l'un des plus grands et des plus anciens de la région Ile de France, qui a marqué les esprits.

J'étais présent le 21 mai 2013 à 7h du matin lors de l'expulsion d'un bidonville installé depuis près d'un an à Limeil-Brévannes. Sur 250 personnes, seule restait une petite centaine d'occupants. Quatre autocars avaient été dépêchés sur place pour emmener les familles... à la gare RER... Certaines sont parties à pied, sous la pluie avec leur barda, d'autres ont pris le bus. Parmi elles plusieurs familles avaient déjà été évacuées d'autres terrains du Val-de-Marne. Les évacuations répétées mettent à mal les mesures d'accompagnement et précarisent davantage les familles dont les conditions de vie sont indignes : pas d'eau potable ni courante (risque d'incendie aggravé), pas de ramassage des ordures, pas d'électricité, absence de toilettes vécue comme une humiliation, accès à l'école non respecté (seuls 14 % des enfants sont scolarisés) mauvaises conditions d'habitat entraînant des problèmes sanitaires graves : forte prévalence des maladies infectieuses. Le suivi sanitaire est insignifiant (seuls 14 % des jeunes enfants sont suivis en PMI), faible couverture vaccinale, grossesses pour la plupart non suivies.

Pourtant lorsque les comités de soutien parviennent à mobiliser la population en faveur des familles Roms, les choses se passent plus conformément à l'esprit de la circulaire. C'est le cas à Ivry-sur-Seine où plusieurs fêtes ont réuni les Roms

et la population de la ville. 2000 signatures y ont été recueillies pour exiger des conditions d'existence décentes. L'action du collectif et de la Municipalité auprès du Préfet a également permis qu'un diagnostic social soit établi, qui pourrait déboucher sur des solutions dignes et pérennes pour les familles.

Tout se passe comme si la situation des Roms en France était soumise à la schizophrénie gouvernementale. D'un côté on met en place un dispositif disposant de crédits non négligeables et une Commission très large à laquelle participent des associations de soutien aux Roms. On multiplie les réunions plénières ou en atelier, on établit un travail théorique solide qui devrait permettre à plus ou moins brève échéance l'insertion de 20 000 Roms migrants dans la société française grâce à leur accès au droit commun : **on dit en quelque sorte au peuple de gauche : « Voyez, nous agissons de façon humaine et selon les principes pour lesquels vous nous avez élus ! »** De l'autre côté (ministère de l'Intérieur) on ignore la circulaire et on continue de jeter des familles à la rue, comme le démontre le chiffre des personnes expulsées au 1er trimestre 2013 (4162) qui est en très forte augmentation par rapport au 1er trimestre 2012 (3335). **Pourquoi ? Pour rassurer la majorité des citoyens et leurs élus qui sont hostiles aux Roms ?** Hélas, cette politique à la Janus ne risque pas de prendre fin avec la perspective des élections municipales. Au contraire on risque fort de voir les Roms instrumentalisés dans les joutes politiques locales et servir de boucs émissaires. Ils ne sont pourtant que 20 000 personnes en France, soit un pour 30 000 Français !

C'est pourquoi les militants du MRAP doivent plus que jamais prendre toute leur place au sein des collectifs de soutien pour défendre l'accès au droit commun des Roms (logement, travail, éducation, santé), se mobiliser contre les préjugés et lutter contre toutes les prises de position d'où qu'elles viennent, qui les diffament et les stigmatisent : différents matériels sont à leur disposition dans ce but :
- la très belle exposition du MRAP « Les droits des Roms ? Les droits de l'homme ! »
- le livret « Roms, préjugés & discriminations » réalisé par le réseau Romà
- la brochure « Ceux qu'on appelle les Roms : luttons contre les idées reçues » éditée par le collectif Romeurope (juin 2013).

Yves Loriette, co-animateur de la commission tgv-roms représentant du Mrap à la CNCDH Romeurope et aux groupes de travail de la Diha (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement)



Gens du voyage :

un colloque et un projet de loi



Bien que chaque année des circulaires tentent de réglementer les déplacements de grands groupes de Gens du voyage, chaque été éclatent des conflits.

Actuellement les objectifs fixés par la loi Louis Besson de 2000 ne sont réalisés que pour 52 % des aires d'accueil (concernant les villes de plus de 5000 habitants) et seulement 29 % des Aires de Grands passages (AGP). Cette pénurie rend la situation complexe. Les AGP sont surtout utilisées entre le printemps et l'été, lorsque les voyageurs se regroupent pour sillonner la France dans le cadre de « missions » évangéliques affiliées à l'Eglise protestante, mais aussi par des commerçants itinérants regroupés en association qui travaillent dans les lieux touristiques.

Il était prévisible que l'approche des élections municipales allait donner lieu à une surenchère dans ces conflits et que la carence d'AGP poserait problème.

Conscients du contexte délicat, le gouvernement et le groupe socialiste avaient choisi de longue date d'organiser un colloque le 17 juillet pour rendre public le rapport du préfet Hubert Derache et présenter la proposition de loi du groupe socialiste dans un climat apaisé, c'est raté !

Dès le 7 juillet, Christian Estrosi, maire de Nice, invité au « Grand Rendez-Vous Europe 1/i-TELE/Le Parisien », a déclenché les hostilités. Les médias ont largement diffusé ses propos prétendant « mater » Roms et Gens du voyage, donnant un « mode d'emploi »

et appelant les maires à la révolte. A souligner que ni les Alpes Maritimes ni le Var ne possèdent d'AGP. Les propos qui ont été tenus sont scandaleux. Des plaintes ont été déposées en justice auxquelles le MRAP s'est associé.

Malgré cela, le colloque sur le thème « Gens du voyage, quelles perspectives ? » s'est déroulé dans un climat consensuel.

A la tribune étaient invités avec des représentants des associations de Gens du voyage, des élus socialistes ainsi que des élus de l'opposition qui avaient présenté des rapports concernant la politique en direction des Gens du voyage dans la précédente législature, Mr Hérisson, Sénateur UMP,

Président de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage et Mr Quentin, député UMP de Charente Maritime et Maire de Royan.

Cécile Duflot, Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement ouvrait le colloque. Elle affirmait une action volontariste en faveur d'un changement global, elle était suivie par Madame Pau-Langevin, Ministre de la Réussite Educative.

Dans son rapport, qui a été présenté par Alain Régnier (DIHAL), le Préfet Derache ne s'est pas contenté de recueillir les avis de ses interlocuteurs, il a passé au crible des faits, les avis des associations et élus auditionnés, et tenu compte des chiffres et de la qualité des argumentaires. Il a étudié de manière approfondie l'ensemble des questions, de la domiciliation à l'urbanisme des résidences mobiles.

Suppression de la commune de rattachement, du quota de 3 % et prise en compte de l'habitat mobile et du mode de vie itinérant par les 11 ministères concernés, sont les mesures les plus spectaculaires de ses 46 préconisations.

Vous trouverez ici l'intégralité du rapport :

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/rapport-gens-du-voyage.pdf

Dominique Raimbourg, député SRC, présentait la proposition de loi largement inspirée par ce rapport. Il annonçait surtout la fin de la loi du 3 janvier 1969 et marquait une volonté de trouver des solutions équilibrées entre les droits et les devoirs des Gens du voyage et des collectivités territoriales. Une véritable campagne nationale pour appeler à sortir des idées reçues serait envisagée. Il se déclarait ouvert aux remarques et suggestions des associations et des élus jusqu'en septembre. Les représentants d'associations et des élus présents dans la salle ont pu prendre la parole, poser des questions

Nous attendons de voir comment ces souhaits pourront se concrétiser.

Manuel Valls concluait ainsi le colloque : « l'abrogation de la Loi de 1969 a mon plein accord, l'application de la Loi Besson est une nécessité... mon rôle c'est d'être garant de l'ordre républicain... Surmontons les peurs et les défiances réciproques vers un partage apaisé de l'espace public »

Mais entre juillet et août les polémiques ont continué, accompagnées parfois de propos haineux et d'amalgames insupportables. La « Une » de Valeurs actuelles du 22 au 28 août, qui présente une caravane barrée, accompagnée de l'inscription « Roms l'overdose », constitue encore une escalade supplémentaire. Les allégations contenues dans les articles sont diffamatoires et leurs auteurs manient le mensonge et la fausse information. (Voir communiqué du MRAP du 23 août dernier)

Dans quelle mesure les bonnes intentions annoncées par le projet de loi du groupe socialiste seront-elles suivies par les parlementaires, et dans la proposition de loi qui sera présentée en octobre prochain ? La période à venir sera à suivre attentivement.

Martine Platel

ATD¹ Quart Monde et son engagement pour le respect des droits fondamentaux de tous



« Les plus pauvres nous le disent souvent : Ce n'est pas d'avoir faim, de ne pas savoir lire, ce n'est même pas

d'être sans travail qui est le pire des malheurs de l'Homme. Le pire des malheurs est de vous savoir compté pour nul... Le pire est le mépris de vos concitoyens... qui vous tient à l'écart de tout droit et vous empêche d'être reconnu digne et capable de responsabilités². »

Dès l'origine du mouvement ATD Quart Monde, en 1957, Joseph Wrésinski, son fondateur, instruit par l'expérience et la pensée des plus pauvres, a fait ce lien entre pauvreté, droits de l'Homme et égale dignité.

En ce sens, notre mouvement rejoint le MRAP quand il estime « que toute atteinte à la dignité d'un individu, quelle que soit sa couleur de peau, sa nationalité, ou sa religion, (on pourrait ajouter sa condition sociale) est une offense à la conscience humaine. »³

L'accès aux droits fondamentaux n'est-il pas totalement reconnu dans nos démocraties ? Et pourtant certains sont sans droit... sans voix.

D'emblée, de par son expérience de la misère, Joseph Wrésinski savait que « la misère n'est pas liée à la non possession de biens matériels, mais plutôt aux manques de relations, au manque de pouvoirs, au manque de participation, au manque de responsabilité réelle dans la vie publique ».

Il nous invitait à admettre que la misère est une insécurité permanente, qui écrase toute autre condition, et à faire un pas pour le respect de la dignité de tous.

Et si les lois garantissant le respect des droits fondamentaux pour tous sont bien faites, les réglementations généreuses, les déclarations parfaitement élaborées, elles restent lettre morte si les citoyens ne se solidarisent pas avec les plus pauvres.

Cette année, la journée mondiale du refus de la misère⁴, qui est l'occasion d'entendre ceux qui sont habituellement réduits à leurs difficultés et en sont souvent jugés responsables, a pour thème : « Ensemble vers un monde sans discrimination. En s'appuyant sur l'expérience et la connaissance des personnes dans la grande pauvreté ».

En effet la discrimination dont sont victimes ces dernières est un réel frein à l'effectivité des droits fondamentaux.

L'éviction, en janvier dernier d'une famille visitant le musée d'Orsay à Paris, sous prétexte que d'autres visiteurs se seraient plaints de leur odeur, est emblématique de ce que vivent quotidiennement les très pauvres. Lors d'une Université populaire Quart monde⁵ publique, organisée conjointement avec la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, de multiples exemples de stigmatisation, d'humiliation, de discriminations pour cause de pauvreté ont été relatées.

Un employé du Trésor public qui affecte d'autorité la somme remise à un poste de dette sans prendre en compte la demande

du débiteur de répartir davantage cette somme difficilement rassemblée ; un pharmacien qui stigmatise les bénéficiaires de la Couverture médicale universelle et profite de l'analphabétisme du patient pour lui fournir un produit inadapté ; une directrice d'école qui oriente sans se poser de questions l'enfant d'une famille défavorisée vers une filière destinée aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage, des jeunes se rendant à la plage accueillis par des gendarmes qui les ont identifiés par l'immatriculation de leur car.



Tout se passe comme si une présumption d'incapacité, une nécessité de méfiance, pesaient sur les plus pauvres en raison précisément de leur pauvreté. Parce qu'ils ne parviennent pas à s'exprimer clairement, parce que leur langage n'est pas celui de l'administration, parce qu'ils ne maîtrisent pas toujours l'écrit, parce que leurs choix de vie apparaissent condamnables ou dangereux, qu'ils habitent certains quartiers, leurs interlocuteurs estiment qu'ils sont mieux à même qu'eux de prendre des décisions raisonnables à leur place.

Ainsi, l'existence des personnes en situation de précarité est réglée par un arsenal d'interdictions et d'obligations diverses qui ne touchent qu'elles : quitter l'hébergement d'urgence au petit matin, se soumettre au contrôle administratif des aides sociales... On peut citer l'exemple du contrat de responsabilité parentale ou du projet personnalisé d'accès à l'emploi, pour lesquels les individus en situation de précarité « sont considérés comme moralement défaillants à moins de donner périodiquement la preuve du contraire ». Le moindre manquement aux protocoles mis en place les exposant à un « redoublement de la discipline coercitive » qui peut aboutir à l'exclusion de la catégorie des bénéficiaires d'aide⁶.

Lors de cette Université Populaire Quart Monde, Audrey qui représentait un groupe de jeunes a pris la parole : « Si on me dit : « sale arabe », je vais dire que je vais me plaindre au commissariat, mais si je fais la manche et qu'on m'insulte, on va me dire : « Tu veux te plaindre où ? ». Nous les jeunes, on propose que les gens puissent aller au commissariat porter plainte, que les policiers fassent leur travail, c'est-à-dire protéger les gens, surtout s'ils sont pauvres. Il faudrait une loi pour les protéger et que les gens discriminés participent à la réflexion. »

Fort de ces réflexions et de ce soutien des personnes très pauvres que soit reconnu le fait qu'elles subissent des traitements différents du fait de leur condition sociale, qui les empêchent de jouir de leurs droits fondamentaux, ATD Quart Monde lance une pétition demandant la reconnaissance par la loi de la discrimination pour condition sociale (voir *petitiondiscrimination*)⁷.

Cette reconnaissance serait un nouveau pas dans le combat contre la misère, pour le respect des droits fondamentaux fondé sur l'égalité de dignité.

À savoir : ATD Quart Monde vient de publier avec le concours du MRAP et d'une trentaine d'autres organismes un livre consacré à la lutte contre les préjugés : *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, 192 pages, 5 €, à commander en librairie ou sur :

www.editionsquartmonde.org/catalog

Geneviève de Coster (responsable ATD Quart Monde)

1. « agir tous pour la dignité ».
2. « les plus pauvres révélateurs de l'indivisibilité des droits de l'Homme ».
3. Mouloud Aounit, colloque 2003.

4. 17 octobre, décrété « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » par l'ONU en 1992.

5. En 1899, la première « Université populaire » est née en France. Elle a ouvert des rencontres à des adultes qui n'avaient pu bénéficier de l'instruction publique. Mais ces échanges ont été très vite dominés par les intellectuels. En 1972, Joseph Wresinski et le Mouvement AtD Quart Monde créent l'Université populaire Quart Monde et lancent un nouveau défi : pratiquer le partage des savoirs, entre tous, à partir de l'expérience de vie des personnes les plus démunies. La parole leur est donnée en premier lieu. Au même titre que des enseignants, ils sont considérés détenir des savoirs utiles, issus de leurs réflexions à partir de leur expérience.

6. WACQUANT Loïc, *Punir les pauvres : le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*.

7. Alors que des textes internationaux prohibent toute discrimination en raison de l'origine sociale ou de la fortune, la France ne l'interdit pas « expressément » en droit interne, laissant ainsi se poursuivre des pratiques sociales dénoncées par la communauté internationale. ATD Quart Monde souhaite que la France légifère pour introduire ce type de discrimination dans le code pénal et qu'elle ratifie les engagements internationaux portant sur cette question et sur les politiques publiques concernant l'égalité de traitement dans l'accès aux services publics.

Contribution du MRAP à la réflexion de la CNCDH sur le principe de Laïcité

présenté par B. Hetier à l'audition du 11 juillet



Le 8 avril 2013, dans son discours d'installation de l'Observatoire de la Laïcité, M. François Hollande, Président de la République, a défini la laïcité comme « un pilier du Pacte républicain, une référence commune, un cadre collectif ».

La saisine de la CNCDH par M. Jean-Louis Buabci, Président de l'Observatoire, est venue préciser l'attente de ce dernier en matière « d'encadrement du principe de laïcité dans les structures privées qui assurent une mission d'accueil des enfants » et de « propositions pour assurer une meilleure mise en œuvre de la laïcité dans notre pays ».

La Laïcité, définie historiquement comme l'autonomisation des diverses institutions et de l'Etat lui-même à l'égard de « la » religion (c'est-à-dire de toutes les religions ou croyances), est l'un des outils du vivre ensemble pour garantir à la fois l'égalité et l'indivisibilité des droits pour toutes et tous - en particulier celui de croire ou de ne pas croire -

et le refus de toutes formes de discriminations. Notamment lorsqu'elles sont « liées à l'origine ou à l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

Pour Jean Baubérot, si la religion est une affaire « privée », cela ne signifie pas qu'elle est « reléguée dans l'espace privé ou intime » mais plutôt qu'elle « est un choix privé, personnel et libre » et bénéficie, comme telle, des « libertés publiques ». Il s'agit là, sans doute, de l'un des points cruciaux d'interprétation de la laïcité dans l'espace juridique et public d'aujourd'hui.

L'acceptation et la mise en valeur de la **Diversité des origines et des cultures** dans l'espace public implique simultanément un respect partagé pour l' « **ordre public** » qui garantit des droits égaux et l'équale dignité de toutes et tous.

Le MRAP tient à réaffirmer le **caractère universaliste du combat antiraciste** dans une société démocratique et d'échange, caractérisée par l'ouverture, diverse dans son histoire aussi bien que par sa composition. Au fondement même de l'engagement républicain, l'**indivisibilité des valeurs** ainsi qu'une **citoyenneté égale** pour toutes et tous, constituent à la fois la source et l'un des objectifs majeurs à faire advenir, dans la lutte quotidienne pour l'**égalité des droits**.

Le monde du 21^{ème} siècle, marqué par l'intensification des circulations internationales, ainsi que la multiplication et l'élargissement des échanges, a érigé le lointain en proche sans pour autant faire reculer - au sein de nos sociétés - les injustices, les inégalités, le refus de la diversité sous toutes ses formes et les discriminations.

Les combattre est plus que jamais pressant - comme l'histoire la plus récente l'a mis en évidence - pour faire avancer l'**égalité des droits** pour toutes les victimes du racisme et des discriminations. Il est particulièrement urgent, à cette fin, de prendre conscience

que les blessures à la laïcité et à l'égalité, que constituent discriminations et racisme, ne peuvent que renforcer **les phénomènes « d'ethnisation » et/ou de « racialisation » des rapports sociaux** dans une France qui est loin d'avoir réussi à surmonter les séquelles de l'esclavage et de la colonisation.

En outre, de **graves inégalités économiques, sociales**, d'équipements publics (transports publics, logements, services publics de proximité...) - dans certains territoires urbains, périurbains ou ruraux - constituent un motif de souffrance et de découragement pour leurs habitants.

Il s'agit là de graves obstacles aux aspirations naturelles de justice, d'intégration sociale et d'égalité de tant de jeunes qui ont l'impression de se voir refuser un avenir.

L'« impossibilité » d'obtenir des stages de validation de diplômes se retrouve à tous les niveaux d'enseignement, des classes secondaires professionnelles aux écoles de formation d'avocats !

Et celles et ceux qui ont réussi à surmonter ces obstacles rencontrent vite le fameux « plafond de verre ».

En outre, il existe toujours en France un certain nombre de difficultés, portant en particulier sur des **principes fondamentaux de l'égalité homme-femme**, encore bien loin d'être universellement reconnus par tous : liberté individuelle et droits des femmes à disposer de leur destin et de leur corps, conditions de mariage...

Les libertés individuelles des femmes, qui ont déjà exigé de nombreuses décennies de luttes des femmes elles-mêmes - aux Etats-Unis comme en Europe - restent toujours à conquérir.

La Laïcité constitue plus que jamais l'un des outils majeurs du « **vivre ensemble** », en particulier pour garantir la neutralité de l'Etat vis-à-vis de tous les systèmes idéologiques.

A cet égard, il pourrait être considéré justifié de **s'interroger** sur le

statut spécial de l'Alsace-Lorraine, sur la loi Debré de 1961 ou sur le port de signes identifiants religieux visibles - sinon « ostentatoires » - dans l'espace public, qui se manifestent dans pratiquement toutes les religions.

On pourrait aussi mentionner les **domaines dans lesquels des progrès ont déjà pu être accomplis** : cantines scolaires - qui, au quotidien, ont su trouver des solutions assez largement satisfaisantes - ou encore, jours de congés sollicités pour motifs religieux...

S'agissant des « **structures privées qui assurent une mission d'accueil des enfants** », la laïcité signifie la neutralité de l'Etat et de ses agents pour les établissements **publics**.

Sans doute sera-t-il préconisé, pour tenir compte des jurisprudences récentes de la Cour de cassation, d'étendre ce régime aux établissements **privés** de la petite enfance.

Dans tous les cas, le **MRAP affirme la primauté du dialogue** pour dénouer les inévitables conflits, le cadre législatif ne pouvant régler toutes les difficultés du quotidien.

Si le choix du législateur devait être de modifier la Loi, le MRAP récuserait toute dénaturation de la laïcité qui consisterait à légiférer - de fait - contre une religion spécifique, en l'occurrence l'islam.

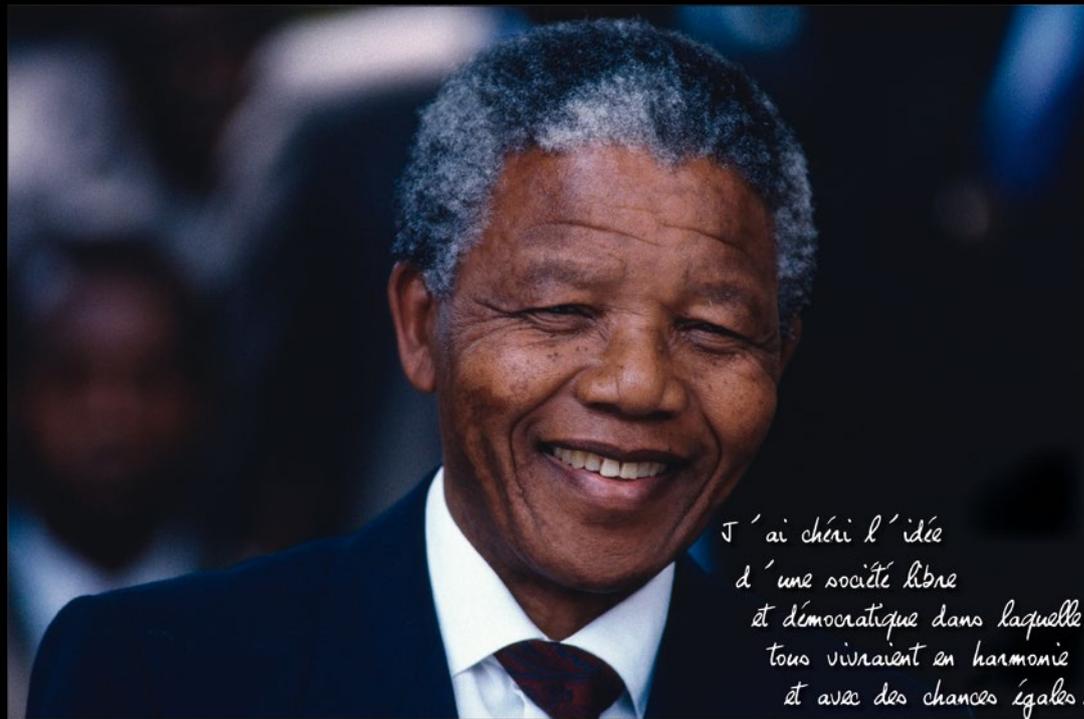
Le processus législatif récent - concernant le « mariage pour tous » - a révélé de dangereuses visions dogmatiques d'exclusion, au sein de différents courants d'opinion religieux ou non, qui heurtent les valeurs de la laïcité.

La doctrine et la jurisprudence ont clairement distingué le **service public** - où s'applique strictement le principe de laïcité - **des établissements privés, remplissant des fonctions de service public.**

Les conditions d'emploi du personnel salarié par ces établissements devraient, en tout état de cause, être définies dans des « **Règlements Intérieurs** », conformes à la législation et à la jurisprudence, ainsi qu'adaptés aux besoins et aux projets éducatifs des établissements.



MERCI MANDELA !



*J'ai chéri l'idée
d'une société libre
et démocratique dans laquelle
tous vivaient en harmonie
et avec des chances égales.*

Combat du MRAP contre l'Apartheid : rétrospective

par J. C. Dulieu MRAP

L'APARTHEID

L'apartheid est une politique dite de « développement séparé ». Elle se construit autour de la division politique, économique, sociale et géographique du territoire.

Elle fut mise en place en Afrique du Sud suite à l'élection du Parti National en 1948.

La population était répartie en 4 groupes raciaux distincts : les Blancs, les Indiens, les Coloured (métis) et les Noirs (Bantous).

La ségrégation raciale existait en Afrique du Sud depuis près de 3 siècles. Elle a

abouti à un nationalisme afrikaner exacerbé par la religion et la guerre contre l'impérialisme britannique et dont la politique d'apartheid sera la manifestation la plus notoire. Son idéologie prend racine à la fois dans la théologie et dans les doctrines colonialistes.

La victoire du parti national en 1948 a consacré le peuple afrikaans. Le but n'était donc plus de défendre l'identité afrikaans face aux « anglophones » mais celle du peuple blanc menacé par la puissance démographique africaine.

L'apartheid fut officiellement aboli le 30 juin 1991.

encadré 1

L'engagement des militants du MRAP contre le régime de l'apartheid date de l'arrivée au pouvoir en Afrique du sud du parti national en 1948 (cf encadré 1).

La ségrégation raciale existait en Afrique du Sud depuis près de 3 siècles. Elle a abouti à un nationalisme afrikaner exacerbé par la religion et la guerre contre l'impérialisme britannique et dont la politique d'apartheid sera la manifestation la plus notoire. Son idéologie prend racine à la fois dans la théologie et dans les doctrines colonialistes.

La victoire du parti national en 1948 a consacré le peuple afrikaans. Le but n'était donc plus de défendre l'identité

afrikaans face aux « anglophones » mais celle du peuple blanc menacé par la puissance démographique africaine. **La dénonciation de l'apartheid** fut dès ce moment au cœur des combats du MRAP et de ses publications, notamment « Droit et Liberté », et ce durant des décennies.

La plupart des Français ignoraient tout de l'Afrique du Sud, c'est pourquoi nous décidions d'alerter la presse et l'opinion.

Dès 1950, nous publions dans « Droit et liberté » des extraits du livre d'Andrée Viollis « L'Afrique du sud cette incon nue ».

Localement, la résistance s'organise et s'intensifie notamment autour de **la Charte de la Liberté** qui fut votée le 26 juin 1955 au Congrès du Peuple (cf annexe 2).

Les horreurs du régime raciste et sanguinaire, la mobilisation anti-apartheid, l'action de leurs soutiens ont amené **dès le 5 décembre 1952 l'Assemblée générale de l'ONU à créer une « commission pour l'étude de la situation raciale dans l'Union Sud-Africaine »**.

Le rapport fut sans ambiguïté : l'ONU adopta une résolution condamnant l'Apartheid. (36 voix pour, 11 abstentions dont les États-Unis et 11 voix contre dont l'Union Sud-africaine, mais aussi la Grande Bretagne et la France).

L'Assemblée générale de l'ONU adressa au gouvernement de Strijdom ses premiers avertissements. « Droit et Liberté » titra le 25 avril 1955 : « 10 millions d'êtres écrasés comme un bétail famélique et maltraité ».

« Devant la flagrance de ces crimes racistes, même les plus chauds alliés de ce gouvernement ont été obligés d'adopter un blâme prononcé à la majorité par l'AG de l'ONU contre les dirigeants sud-africains ».

L'Afrique du Sud fait tragiquement parler d'elle le 21 mars 1960 avec le massacre de Sharpeville où la police ouvre le feu sur les manifestants, faisant 69 morts et plus de 200 blessés. Cette date marqua un tournant et amplifia la mobilisation internationale.

Malheureusement, d'autres manifestations sont réprimées dans les ghettos : par exemple, le 23 mars à Nyanga, la police tire sur les manifestants tandis que les sièges de l'ANC sont perquisitionnés. 5 dirigeants du PAC (Pan Africa-

nist Congress) sont arrêtés à Johannesburg, ce qui déclenche une grève générale (cf encadré 2).

encadré 2

LES GRÈVES SE POURSUIVENT

Après la grève générale, les initiatives et arrêts de travaux se multiplient. Le 28 mars, 500 000 Africains participent à la journée du deuil. Le 29, il y a de nouvelles émeutes et la répression engendre de nombreux blessés. Le gouvernement dépose un projet de loi interdisant l'ANC. 150 arrestations ont lieu dont celle du président de l'ANC Albert Luthuli. Le 30 mars le gouvernement déclare l'état d'urgence. 20 000 personnes sont arrêtées dont 2 000 restent détenues sans jugement. En riposte et malgré la répression, 30 000 personnes marchent de Lange au Cap. La solidarité internationale se développe et l'ONU réunit son conseil de Sécurité.

Une grève qui connaît un succès réel (suivie à 80 %). L'opinion publique internationale s'émeut et décide de la soutenir par des rassemblements à Paris... mais aussi à Londres (l'Union Sud-Africaine est un dominion de la couronne britannique depuis sa création en 1910).

Le 29 mars 1960 une délégation comprenant les responsables du MRAP se rend à l'ambassade de l'Union Sud-africaine (cf annexe 3).

Le 2 avril, au cours d'un meeting, il est décidé de créer un Comité permanent pour la justice et l'égalité en Afrique du Sud.

La sensibilisation internationale se renforça au moment du 1^{er} procès à Pretoria (octobre 63) où 10 responsables de l'ANC furent accusés de sabotage, de destruction de biens et pour violation de la loi sur l'interdiction du communisme (accusations passibles de la peine de mort). Les accusés étaient : **Nelson Mandela, W. Sisulu, A. Kathrada, G. Mbeki, D. Goldberg, R Mhlaba, R. Bernstein, J. Kantor, E. Motsoaledi et A. Mlangeni** (cf encadré 3).

encadré 3

En 1964 la loi contre le communisme est étendue et rétroactive. De 1963 à fin 1965, les tribunaux distribuent 8000 années de prison à 1300 accusés et 300 condamnations à mort (2 pendaions par semaine). En 1965, on dénombre 1500 prisonniers politiques.

Le MRAP alerte une nouvelle fois l'opinion publique par une initiative au cours d'un match de tennis au stade Roland Garros (cf annexe 4 : **le MRAP mobilise contre les relations sportives avec l'Afrique du Sud**).

Le verdict tombe le 12 juin 1964 : Mandela, Sisulu, Mbeki, Motsoaledi, Mlangeni et Goldberg sont reconnus coupables et condamnés à la prison à vie. Ce verdict suscite l'indignation.

En 1966, l'ONU promulgue une journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le jour choisi est le 21 mars afin de commémorer le massacre de Sharpeville.

Une journée d'action qui se poursuit aujourd'hui puisque chaque année, nombreux sont les militants de notre mouvement qui mènent une intense activité antiraciste pédagogique en particulier dans les établissements scolaires

En cette année 66, **Jean Paul Sartre dénonce l'Apartheid** lors d'une réunion du Comité de liaison anti-apartheid dont le MRAP est membre actif. Il clame : **« CEUX QUI SONT AUX PRISES AVEC L'APARTHEID, DOIVENT SAVOIR QU'ILS NE SONT PAS SEULS. »**

Une déclaration qui eut un retentissement international.



Jean-Paul Sartre

Le début des années 70 fut marqué par des actions contre la dimension raciste de la politique du pouvoir sud-africain. Initiatives qui eurent lieu dans toute la France comme à Nice en 74 en protestation contre le jumelage de la commune avec celle du Cap. Ou encore plus largement avec la signature d'une pétition contre la venue en France de l'équipe sud-africaine de Rugby en France. Une action menée conjointement par des syndicats, (CGT, SNES, CFDT, SNEP, UNEF), des associations (FSGT, CIMADE...) et des partis politiques (PCF, PS, PSU, MJS, MJCF).

En 1973 un nouveau procès s'ouvre à Pretoria. 6 militants sont accusés de « complot » et de « terrorisme ». Ils sont condamnés à plusieurs années de prison ferme (cf encadré 4).

encadré 4



Le procès commence le 19 mars 73. Les 6 accusés sont Alexandre Moumbaris, Petrus Arom Imtembu, Tesi Cholo, Gardinier Sijaka, Justice Mpanza et John Hosey. Le 28, notre association initie une pétition de nombreuses personnalités françaises ainsi qu'un rassemblement devant l'ambassade à Paris. Le 20 Juin les peines de prison tombent. Elles vont de 5 à 15 ans.

Le 1er Juin, le MRAP organise une conférence de presse. L'article paru dans « Droit et liberté » n° 321 débutait par ces mots : « Peu de nouvelles, à l'heure où nous mettons sous presse, sur le procès de Pretoria commencé le 19 mars et qui semble devoir se poursuivre jusque vers la mi-juin... Les 6 hommes, qui plaident non-coupables, font face à leurs tortionnaires, dénoncent les tortures dont ils ont été l'objet... A Paris, le 1^{er} juin au cours de la conférence de presse tenue au siège du MRAP, le professeur Albert Kastler, Prix Nobel et membre de l'institut, a dénoncé les lois sur lesquelles se fonde l'odieuse système de l'apartheid. « Si ces lois étaient appliquées en France, la moitié des français seraient en prison » déclara t-il. Il a comparé aux méthodes hitlériennes les pratiques utilisées pour amener de prétendus témoins, en leur promettant la vie sauve, à charger les inculpés qui, tous, nient les actes qui leur sont imputés. Il a exprimé en outre son étonnement que des policiers sud-africains aient pu opérer en France pour obtenir les clés de l'appartement londonien de M. et Mme Moumbaris. »

En 1975 c'est un artiste blanc qui est accusé de terrorisme. L'affaire « Breytenbach » débute. Il est peintre et poète. Le mouvement ouvrier blanc se mobilise contre l'apartheid ainsi que les étudiants et les intellectuels.

Notre association initie la création d'un comité pour sa libération. Ses amis peintres organisent une exposition de soutien (cf annexe 5).

Nous mettons en place une Commission d'enquête sur l'apartheid. Dès sa première réunion, le jury réclame de la France l'arrêt des livraisons d'armes conformément aux résolutions de l'ONU et réclame une commission d'enquête parlementaire sur la collaboration politique, économique et militaire de la France avec les régimes sud-africain et rhodésien (cf encadré 5).

encadré 5

Une autre affaire qui sensibilise l'opinion anti-raciste est celle du jeune Français coopérant en Afrique du Sud, Pierre André Albertini. Il est qualifié d' « agent de l'ANC » pour son refus de témoigner à un procès. Il est arrêté en 1986 et condamné à 4 ans de prison. Mgr Jacques Gaillot se rend sur place pour le rencontrer dans sa cellule. De nombreuses manifestations ont lieu en France. Il est libéré en 1987.

En 1976, le drame de SOWETO mobilise toutes les forces vives du MRAP. Partout en France des actions se tiennent. Projections de films, exposition de peintures, intervention pédagogique dans les établissements scolaires..... Notre mouvement interpelle les députés, organise avec l'AFASPA (Association d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique) un défilé à Paris. Plus de 20 organisations s'y associent et les participants sont très nombreux. Les mots d'ordre sont clairs. On peut lire sur les pancartes : « Pas d'armes françaises aux racistes », « Le vrai visage de l'apartheid », « Liberté pour l'Afrique australe » (cf encadré 6).

encadré 6

MASSACRE DE SOWETO 16 JUIN 1976

Ce drame se déroule dans un contexte différent de celui de Sharpeville pour au moins deux raisons : d'abord les victimes sont essentiellement des lycéens. Ils contestent la décision de faire de l'afrikaans la langue d'enseignement en lieu et place de l'anglais.

D'autre part, les 15 années qui séparent ce drame de celui de Sharpeville ont connu une amplification de la résistance se concrétisant par de nombreuses manifestations de rues, de grèves et d'attentats, toutes réprimées avec une violence croissante. En quelques jours, ce sont 176 morts qui sont dénombrés à Soweto. Immédiatement la révolte s'étend à d'autres townships (bidonvilles) et les victimes se chiffrent par centaines.

1978 déclarée « Année de l'action internationale contre l'apartheid ».

Notre association démultiplie les points de presse donnant la parole aux membres de l'ANC en exil. En Afrique du Sud, la pression monte, chaque semaine nous apprenons que plusieurs jeunes opposants au régime raciste sont exécutés. L'annonce de l'assassinat par la police de Steve Biko militant de la Conscience noire nous parvient (cf encadré 7). Il devint le symbole de la résistance noire au régime raciste.

encadré 7

STEVE BIKO

Il est une nouvelle fois arrêté le 18 août 1977. Emmené à Port Elizabeth il y est torturé.

Il est ensuite transféré à Pretoria le 11 septembre 1977. Le lendemain, il décède en détention soi-disant des suites d'une grève de la faim. Il devient le symbole de la résistance noire au régime raciste.

Le ministre de la justice Jimmy Krugger déclara : « La mort de Steve Biko me laisse froid ». Des propos qui scandalisent le monde entier. Son décès et les conditions de détention font polémique au plan international et débouchent sur une condamnation du régime sud-africain. Le conseil de sécurité de l'ONU vote les résolutions 417 et 418 qui imposent un embargo sur les ventes d'armes à destination de l'Afrique du Sud.

A la fin des années 90, la police finira par confesser le meurtre de Steve Biko à la « Commission vérité et réconciliation »

Les actions se multiplient durant toute l'année avec des rassemblements devant les ambassades d'Afrique du Sud. Notre association s'adresse aux maires pour qu'ils baptisent une rue ou un équipement public d'un nom évoquant la lutte contre l'apartheid. Le succès fut au rendez vous - même si encore trop limité. (Malakoff, Reims, Villeneuve le Roi, Yerres ou encore Montpellier ont répondu présentes).

Les militants de l'anti-Apartheid se mobilisent pour sauver Solomon Mahlangu.

Malgré tout, un an après (1979) il fut exécuté après avoir passé 300 jours dans le couloir de la mort. Ses dernières paroles en allant vers la potence furent : « Que mon sang nourrisse l'arbre de la liberté ». Des mots qui ont inspiré des milliers de jeunes dans les bidonvilles et les ont motivés pour rejoindre les rangs de l'ANC.

Les années 80 sont marquées par la demande du MRAP (1979) de boycotter les matières premières de l'Afrique du Sud et de libérer Nelson Mandela.

En 1980, lors d'une manifestation, devant l'ambassade d'Afrique du Sud suite à l'arrestation de 1270 noirs, le MRAP demande la libération de Nelson MANDELA.

Durant la même année, le MRAP relance sa campagne sur le boycott sur les livraisons d'armes et des matières premières en insistant sur les réelles possibilités de la réaliser. Le journal « Différences » de novembre 1983 titrait « **Apartheid : le boycott est possible ?** »

L'action fut payante puisque nous y révélions : « un projet visant à rechercher des solutions excluant l'Afrique du Sud pour l'approvisionnement de la France en matières premières minières est à l'étude au ministère des Relations extérieures... ».

Cette étude précise que « l'Afrique du Sud a infiniment plus besoin des Occidentaux que le contraire... ».

Les auteurs se déclarent convaincus que « sans l'afflux continu de devises et de capitaux, de technologie et d'équipements lourds qu'a su drainer le pouvoir blanc et Pretoria depuis 20 ans, il est à peu près certain que l'apartheid aurait disparu aujourd'hui et que bien des humiliations, des souffrances et des morts auraient été épargnés aux peuples d'Afrique australe. »

Pourquoi donc le gouvernement n'agit pas ? Le MRAP a le mérite de poser publiquement la question !

Parallèlement, nous intervenions auprès des banques pour que les prêts à l'Afrique du Sud soient stoppés.

Il est un fait : le gouvernement Français, bien que se déclarant contre ce système politique et favorable au combat anti-raciste décrété par l'ONU, ne répondit pas immédiatement favorablement à nos exigences. Bien au contraire puisqu'il poursuivait ses livraisons d'armes à l'Afrique du Sud (cf encadré 8).

1982 connut une relance des actions militantes, pédagogiques et de soutien, avec notamment la proposition aux maires de donner à une rue de leur ville le nom d'un martyr de l'apartheid ou encore, en collaboration avec de nombreuses associations, fut lancée l'organisation d'une semaine d'information sur l'Afrique Australe.

encadré 8

LIVRAISON D'ARMES FRANÇAISES

La résolution de l'ONU du 7 août 1963 : « Le Conseil de sécurité adopte la résolution 181 appelant tous les États à arrêter la vente et la livraison d'armes, de munitions et de véhicules militaires à l'Afrique du sud ».

La France doit choisir : recevoir les livraisons d'uranium ou défendre les Droits de l'Homme. Ces livraisons sud-africaines d'uranium sont considérées par les gouvernements de l'époque comme indispensables de la réussite du nucléaire français. Ils décident donc de poursuivre les livraisons d'armements. L'Afrique du Sud devient même le 3^{ème} client de la France.

Violant impudemment l'embargo décrété par l'ONU, la France livre blindés, mitrailleuses, hélicoptères, avions..., mais fournit aussi pétrole, usine de transformation du charbon en carburant liquide. En 1976 elle livre même deux réacteurs qui permettent la construction d'une centrale nucléaire et bientôt la bombe atomique (1979) : on comprend pourquoi le Sunday times sud-africain titre pleine page à sa une « Vive la France ». Mais c'est le contrat de trop, et les réactions dans le monde obligent la France à abandonner cette politique et à rejoindre en août 1977 l'embargo sur les armes, mais sans remettre en cause les marchés en cours dont deux sous-marins Agosta.

Le 21 mars 1985, à Port Elizabeth, (25 ans après le massacre de Sharpeville), la police tire sur un cortège funéraire érigé en manifestation anti-gouvernementale et tue 19 personnes. Une vague de protestation se développe dans l'ensemble du pays.

En 1986, la question des sanctions prend de l'ampleur. La Communauté européenne demande à ses membres de mieux appliquer les décisions de l'ONU. Des mesures sont enfin prises pour frapper l'économie sud-africaine. La France, l'Allemagne, le Danemark et le Royaume Uni, voteront des sanctions. La France mettra un terme aux importations de charbon (même si, là encore, des importations illégales persisteront).

Les dockers et les mineurs français mèneront des actions spectaculaires pour dénoncer la violation des sanctions. Le Danemark réduira ses importations de fer et d'acier.

La campagne pour le Boycott bat son plein. Les succès obtenus ne s'arrêtent pas là puisqu'en Europe, la CEE décide également des sanctions incluant l'arrêt des importations du charbon ; et le congrès des Etats Unis vote également des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud.

En Mars 1988 dans Différences, Dulcie September lança un appel au boycott, cette fois en direction des citoyens français (cf encadré 9).

encadré 9

INTERVIEW DE DULCIE SEPTEMBER AU JOURNAL DIFFÉRENCES



« Le racisme est la base même de l'apartheid. (...) Les idéologues de l'apartheid ont des références : l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste. (...) Quand l'ANC

a été créée en 1912, son objectif, qui est toujours le même aujourd'hui, était clairement défini : former une nation et une seule pour tous les Sud-Africains quelle que soit la couleur de leur peau, quelle que soit leur race ou leur ethnie. (...) Nous le disons et le répétons, il faut des sanctions globales et obligatoires. Les Noirs souffrent d'un régime inique. Et nous préférons souffrir un peu plus en hâtant la fin de ce régime inique que d'attendre indéfiniment dans la misère, les ghettos et les bantoustans. Aujourd'hui nous constatons que Total distribue l'essence qui sert à l'armée pour réprimer les révoltes et les contestations des Noirs. Que les fruits sud-africains continuent d'arriver en Europe alors que nos enfants meurent de faim ou de sous-alimentation. Que les armes continuent à être livrées par les grandes puissances et en particulier la France qui occupe la 2^{ème} place en la matière. Cela ne peut plus durer ainsi, c'est humainement indéfendable. Les organisations antiracistes, le peuple français doivent boycotter les produits sud-africains. Nous sommes prêts à nous sacrifier pour recouvrer demain notre liberté. »

Propos recueillis par C. Benabdessadok sur les armes, mais sans remettre en cause les marchés en cours dont deux sous-marins Agosta.



Le massacre de Soweto

Un mois après elle est assassinée (cf annexe 5). Il fallut attendre 1997 pour qu'une place dans le 10^{ème} arrondissement de Paris porte son nom. Elle fut inaugurée le 21 août.

Dans le monde entier, le régime de l'apartheid est déconsidéré. Il est de plus en plus isolé au plan politique, culturel, sportif et enfin économique. Les événements s'accroissent : en février 1990, les militants de notre association comme bon nombre de soutiens de Nelson Mandela fêtent sa Libération qui symbolisa plusieurs décennies de combat opiniâtre.

Juin 1991 : le parlement légalise l'ANC et abolit l'apartheid. Le 10 décembre 1993, Mandela et De Klerk reçoivent le prix Nobel de la paix.

Le 26 Avril 1994 se tiennent les premières élections non-racistes ! L'apartheid est juridiquement et concrètement aboli.

Les résultats de ces élections sont sans équivoque ! Ils se répartissent de la façon suivante : ANC : 62,65 %

(252 sièges sur les 400 de la nouvelle assemblée); NP: 20,3%; Inkatha 10,54% (43 sièges)

L'ANC arrive en tête dans 7 des 9 provinces atteignant jusqu'à 83 % dans la région de Johannesburg et dans la province de l'Est-Transvaal, 83 % au CAP est, 78 % dans l'État libre d'Orange. Au Nord-Transvaal, il atteint 89 %.

Mandela est élu à l'unanimité président de ce qui est en train de devenir un nouvel État.

L'évènement est d'une portée mondiale et d'une portée historique considérable, plus particulièrement pour tous ceux qui, dans le monde entier, luttent contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

Une victoire incontestable et gagnée au prix de tant de morts et de tant de souffrances, mais le plus dur peut-être reste à faire !

Annexe 1

Lors de son procès, Nelson MANDELA déclare :

« Toute ma vie je me suis consacré à la lutte pour le peuple africain. J'ai combattu contre la domination blanche et j'ai combattu contre la domination noire. J'ai chéri l'idéal d'une société libre et démocratique dans laquelle toutes les personnes vivraient ensemble en harmonie et avec les mêmes opportunités. C'est un idéal pour lequel j'espère vivre et agir. Mais, si besoin est, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir. »

Annexe 2

Reproduction de la Charte de la liberté (cf page suivante).

Annexe 3

« Le racisme tue en Afrique du Sud ».

Le 29 mars, une délégation organisée par le MRAP s'est rendue à l'ambassade de l'Union Sud-Africaine à Paris, pour exprimer l'émotion de l'opinion française devant les événements sanglants de ces derniers temps. Cette délégation était composée de M. Robert Attuly, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, du docteur Aujoulat, ancien ministre et président du Mouvement International pour



La Une du journal « Droit et Liberté »

l'Union Fraternelle entre les races, du Pasteur Vogé, de Charles Palant et de Me Manville secrétaire général et membre du bureau national du MRAP, le Président Léon Lyon-Caen et M. Henri Laugier empêchés s'étaient associés à la démarche.

L'ambassadeur ne crut pas devoir recevoir la délégation. Charles Palant, introduit seul auprès du second

secrétaire de l'ambassade, protesta énergiquement contre cette attitude discourtoise. Il remit une lettre, signée de tous les membres de la délégation dont voici les principaux extraits. « Au nom de l'opinion française, nous adjurons le gouvernement sud-africain, de prendre, avant qu'il ne soit trop tard, les mesures de justice qui, seules, peuvent mettre fin aux troubles et aux effusions de sang...

La première de ces mesures devrait être la suppression de ce système déshonorant des laissez-passer, qui fait de la majorité des fils d'Afrique du Sud des étrangers sur leur propre sol, et qui se trouve à l'origine des récentes manifestations de protestation...

Aussi bien les directives formelles des Nations Unies que les impératifs de la civilisation moderne et les sentiments d'humanité exigent que les autorités responsables entreprennent un immense effort pour favoriser l'égalité, l'entente et l'harmonie entre toutes les communautés, tous les habitants qui, dans leur diversité, font la richesse et assurent l'existence même de l'Union Sud-Africaine... »

Annexe 4 La lutte contre l'apartheid dans le monde sportif : le MRAP mobilise contre les relations sportives avec l'Afrique du Sud.

Pour le régime de l'apartheid, le sport est un outil de propagande très utilisé. Il s'en sert à l'extérieur pour valoriser l'image de son régime aux yeux de l'opinion mondiale et à l'intérieur pour affirmer la « supériorité » des Blancs. Pour ces raisons le MRAP déclenche une campagne autour du sport : campagne de communication mais aussi de boycott.

Celle-ci débute dès 1964 lors de la coupe Davis qui se déroule à Roland Garros. Pendant le match France/Afrique du Sud, des responsables nationaux lancent dans le court des tracts demandant la libération des prisonniers, l'arrêt des ventes d'armes et l'application de toutes les résolutions de l'ONU.

En novembre 1968, lors du match avec les Springboks – l'équipe de rugby sud-africaine –, les militants distribuent des tracts dénonçant la sélection de cette équipe basée sur la couleur de la peau et non sur la valeur de joueurs. Le 2 décembre 1968, « l'Assemblée Générale de l'ONU prie tous les états et les organisations de suspendre les échanges culturels, éducatifs, sportifs et autres avec ce régime raciste et avec les organisations ou institutions d'Afrique de Sud qui appliquent la politique de l'apartheid. »

En 1970, fort de cette déclaration de l'ONU, le MRAP multiplie ses actions : c'est ainsi qu'il s'oppose publiquement au journal « l'Équipe » qui exalte l'Afrique du Sud pourtant exclue des JO par le CIO depuis mai et il se rapproche du SAN-ROC (Comité olympique sud-africain non racial) en exil à Londres et qui, dès 1962, agit pour mettre le sport sud-africain blanc hors des stades.

En 1971, une tournée de l'équipe de France de rugby en Afrique du Sud soulève enfin interrogations et surtout condamnations.

En 1974, le MRAP relance son appel au boycott contre la venue des rugbymen sud-africains en France. Il édite deux affiches « Non aux échanges sportifs avec l'Afrique du Sud raciste » et « Tout contrevenant à ces lois... » publiant quelques-unes des obligations imposées aux Noirs par le système de l'apartheid.

En 1976, Les États africains prônent la non-participation aux jeux olympiques de Montréal. Objectif : protester contre la présence à ces jeux des athlètes de la Nouvelle Zélande. Peu de temps auparavant, une équipe néo-zélandaise de rugby avait participé à une tournée en Afrique du Sud, bien que ce dernier pays fût dénoncé universellement et exclu des jeux pour sa politique de ségrégation raciale. Exclure les Springboks, l'équipe mythique du rugby, se révèle difficile : c'est pourquoi le MRAP proteste auprès de la fédération française de rugby, l'une des fédérations qui ne respectent pas les règles des J.O. Certains joueurs dénonceront la complicité de la fédération française avec le régime de l'apartheid.

La FIFA (Fédération Internationale de Football) quant à elle, exclut le football blanc sud-africain des stades.

La FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) qui entretenait des

liens étroits avec le SAN-ROC mènera aussi des actions dans le domaine du tennis en jetant des balles de tennis noires dans les courts de tennis parisiens.

En 1983, le gouvernement français interdit enfin à toutes ses fédérations sportives les relations avec l'Afrique du Sud.

En 1987 le MRAP édite une brochure « L'apartheid contre le sport » avec le concours des Nations Unies et nous participons à la conférence de Londres sur ce thème.

Annexe 5 Quand les artistes du monde entier se mobilisent !

Pour Jorge Amado, l'apartheid est un antihumanisme. S'adressant en 1983 aux intellectuels brésiliens il déclare « Je sais de science certaine, je sais avec une certitude absolue qu'il existe un point sur lequel nous nous rencontrons tous, tous unis, tous d'accord : c'est le rejet du racisme, la dénonciation de l'apartheid et la lutte contre l'antihumanisme que représente l'apartheid.

Quand les artistes de tous les pays se réunissent pour former un comité contre l'apartheid et prépare une exposition destinée à porter à travers le monde le message de paix, de liberté et d'amour, le message de l'art, il est nécessaire qu'ils puissent compter sur l'appui de tous ceux qui d'une façon ou d'une autre se sentent une responsabilité culturelle.

Aussi longtemps que l'apartheid existera comme forme de gouvernement, comme philosophie de la vie, comme idéologie d'une caste minoritaire et agressive, les valeurs humaines les plus nécessaires et les plus pures sont menacées. La bataille contre l'apartheid est le plus beau des combats auquel se rallier : il n'existe pas pour les intellectuels de devoir qui prime la lutte contre le racisme et la forme politique qui lui a été donnée par les gens qui «dégouvernement » l'Afrique du Sud et menacent la paix mondiale... »

Annexe 2 : Charte de la Liberté

D'abord installée à Paris (du 22 novembre au 30 décembre 1983) cette exposition apatriote réalisée en 1983 par 85 artistes plasticiens et hommes de plume pour exprimer l'innommable parcourra le monde.

Elle eut le soutien du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid. Après la disparition de ce qui en fut la raison, l'apartheid, les artistes en firent don à un gouvernement sud-africain libre et démocratique, issu du suffrage universel.

Annexe 6 Différences n°77 d'avril 1988 AMANDLA !

Dulcie September était à Paris depuis 1984. Elle y représentait l'African Natio-

nal Congress, la principale organisation antiapartheid sud-africaine. Nous avons été des milliers à l'entendre expliquer, convaincre, gagner toujours de nouveaux soutiens à la lutte de son peuple.

Dulcie est morte le 29 mars, tuée par un assassin professionnel. Se sachant menacée, elle avait demandé une protection policière. Sans réponse. Les agents des services spéciaux sud-africains en ont profité. L'une de ses dernières interviews c'est à Différences qu'elle l'avait donnée, parlant de l'Afrique du Sud et de la libération à venir.

Car Dulcie, bannie en 1963, exilée, ne doutait pas : elle se battait.

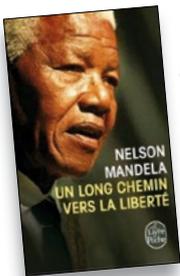
Dans la rue, l'autre soir, nous étions quelques milliers. Quelques-uns pleu-

raient, la plupart avaient le visage décidé et fermé de ceux qui portent la colère. Colère contre les assassins, mais aussi contre les gouvernements qui condamnent l'apartheid en paroles et refusent le boycott, entre les hypocrites, les banquiers qui investissent des fonds, les députés qui font du tourisme...

Une vérité cruelle vient d'être rappelée que nous n'oublierons pas : l'apartheid, c'est la guerre. Dulcie est morte, dix autres membres de l'ANC sont morts dans les jours précédents. Assassinés, comme des milliers d'autres.

Mais le pouvoir au peuple (AMANDLA), l'égalité et la liberté que réclame le Sud-africain sont inéluctables. Batha le sait, les assassins le savent, nous le savons.

BIBLIOGRAPHIE SUR MANDELA



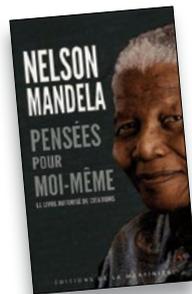
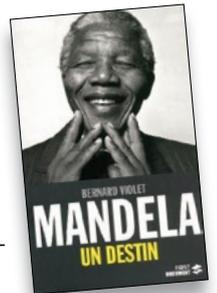
Un long chemin vers la liberté

Commencés en 1974 au pénitencier de Robben Island, ces souvenirs furent achevés par Nelson Mandela après sa libération, en 1990, à l'issue de 27 années de détention.

Rarement une destinée individuelle se sera aussi étroitement confondue avec le combat d'un peuple et le devenir d'une nation. Ce livre est aussi le témoignage d'un combat exemplaire pour la dignité humaine.

Mandela un destin

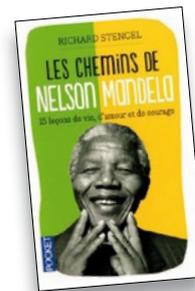
Le dernier des géants. Digne successeur d'illustres modèles comme le Mahatma Gandhi ou Martin Luther King, Nelson Mandela est assurément le dernier « grand » du XXe siècle. Son aura est si éclatante que le héros de la lutte contre l'apartheid a aujourd'hui atteint le statut de légende vivante.



Pensées pour moi-même : le livre autorisé des citations

Il est le premier et le seul recueil autorisé de citations de l'un des hommes les plus admirés du monde.

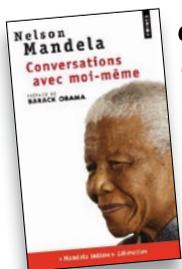
Le but de cet ouvrage est non seulement d'offrir au lecteur des sources complètes et précises, mais aussi de réunir les phrases les plus significatives de Mandela. Environ 2000 citations authentifiées ont été sélectionnées afin de restituer plus de 60 ans de la pensée d'un acteur majeur de l'Histoire.



Les chemins de Nelson Mandela : 15 leçons de vie, d'amour et de courage

Nelson Mandela, le célèbre prix

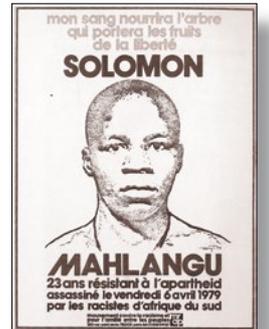
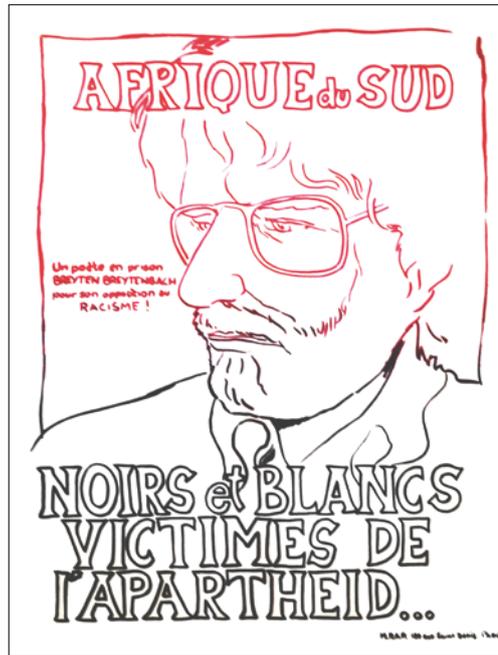
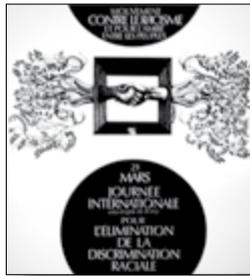
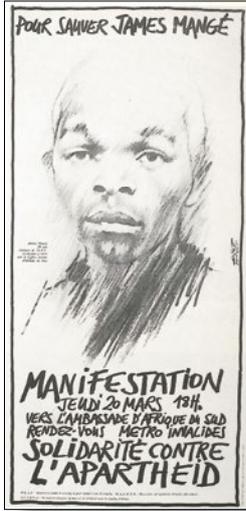
Nobel de la paix 1993, est le seul homme politique au monde à avoir libéré son pays sans effusion de sang. Dans ce testament philosophique, il livre ses conseils et partage son expérience pour que chacun et tous ensemble nous empruntions les chemins menant à une vie commune plus juste, responsable et harmonieuse. Un témoignage exceptionnel qui va changer notre manière de voir le monde.



Conversation avec moi-même : lettre de prison, notes et carnets intimes

Ce recueil de notes et de correspondances dévoile la face inconnue et intime de Nelson Mandela, depuis l'éveil de sa conscience politique jusqu'à son rôle de leader d'une nation. Ses lettres de prison, ses carnets de notes, la retranscription de ses entretiens privés et le brouillon de son manuscrit autobiographique révèlent les réflexions et les espoirs, mais aussi les peurs et les faiblesses d'un homme au-delà de la légende.

Exemples d'affiches que le **mrap** a éditées durant son combat contre l'apartheid





Discours « J'ai fait un rêve »

le 28/08/1963, il y a 50 ans

Martin Luther King, pasteur baptiste afro-américain, fut un militant non violent pour les droits civiques des Noirs aux États Unis.

Il a combattu la pauvreté, la ségrégation raciale et les discriminations dont sont victimes les minorités ethniques. Il fut un fervent défenseur de la paix et du droit de vote des minorités.

Il a dirigé des actions comme le boycott des bus de Montgomery.*

Il a reçu le prix Nobel de la paix en 1964 à 45 ans.

Avec ces événements, Martin Luther King devint un des principaux leaders nationaux du mouvement de la résistance.

Le 2 juillet 1964, une nouvelle loi était votée qui s'attaquait à la non-participation politique des Noirs, interdisant la discrimination dans les lieux publics et les plaçant directement sous la responsabilité du ministère fédéral de la justice (en lieu et place des juridictions locales)

Ce fut un véritable succès d'une portée considérable.

Le 10 décembre 1964 il reçut le prix Nobel de la Paix. Par cette distinction

il devint dans le monde entier le symbole de la révolte noire, de la justice.

Le 4 avril 1967 il proclamait la « déclaration d'indépendance à l'égard de la guerre du Vietnam » démontrant que cette guerre était non seulement un acte criminel mais de surcroît était un obstacle à la lutte contre la misère aux États Unis comme dans le monde.

Un an après, il se déplace à Memphis en Tennessee pour soutenir les éboueurs noirs locaux en grève depuis plusieurs semaines.

Alors qu'il préparait « la campagne des pauvres », le 4 avril 68 à 18h01, il fut assassiné par un ségrégationniste blanc d'une balle dans la gorge sur le balcon de sa chambre du Lorraine Motel à Memphis.

* Le 1er déc 55 Mme Rosa Park, couturière noire de 50 ans, refusa de céder sa place dans l'autobus à un blanc, comme la loi de l'Alabama le stipulait.

Elle évita la prison grâce à un témoin qui paya sa caution. Martin Luther King décida d'organiser le soir même une réunion avec l'ensemble des personnalités de la communauté noire de Montgomery (avocats, médecins, syndicalistes, pasteurs...).

La proposition de boycotter les bus fit rapidement son chemin et un tract fut distribué à la population de couleur les invitant à ne pas prendre le bus le lundi 5 décembre.

Cette initiative connut un succès total entraînant des encombrements importants dans toute la ville.

Le soir Martin Luther King déclara « Nous en avons assez d'être maltraités et opprimés. Nous avons été trop patients. Une des gloires de la démocratie, c'est qu'elle donne au peuple le droit de protester. Nous le ferons, mais sans violence ni haine. L'amour du prochain sera notre règle. »

Le boycott dura 382 jours malgré les pressions quasi quotidiennes dont était victime Martin Luther King : arrestation, attentat, procès... (voir « Combats pour la liberté » publié en septembre 1958).

La Cour suprême des États Unis déclara inconstitutionnelles en novembre 1956 les lois imposant la ségrégation dans les transports. C'est ainsi que le 21 décembre la population noire put, sous la protection d'une nouvelle loi antiségrégationniste, prendre les autobus dans les mêmes conditions que les Blancs.

JC DULIEU
(MRAP)

« I have a dream album »

(éd. Steinkis) : une BD collective à la mémoire vive

Interview réalisée par Evelyne Verlaque, présidente du MRAP-Vitrolles



Il y a 50 ans, le 28 août 1963, Martin Luther King réunissait des centaines de milliers de personnes dans un lieu emblématique, le Lincoln Memorial à Washington.

Ce jour-là, il délivra un appel à l'égalité de toutes et tous quelle que soit la couleur de la peau, lors d'un discours puissant dont le lyrisme allait rester dans les mémoires : « I have a dream ».

« Je fais ce rêve qu'un jour cette nation se lèvera pour vivre pleinement son credo, inspirée de cette vérité que tous les hommes sont nés égaux ». 50 ans plus tard, alors que Martin

Luther King est mort assassiné pour ses idées quatre ans après avoir reçu le prix Nobel de la Paix, que reste-t-il de son rêve d'émancipation fraternelle ?

La maison d'éditions Steinkis a relevé le défi de ce questionnement, en sollicitant le talent de dessinateurs de presse à travers le monde pour deux ouvrages : l'un « I have a dream » est illustré magnifiquement par Kadir Nelson ; l'autre est un ouvrage collectif « I have a dream album » (sortie en août 2013). Eric Tournaire, plasticien, participe à cette belle aventure artistique et citoyenne.

1. Eric Tournaire, les militant-e-s du MRAP-Vitrolles vous connaissez surtout pour les dessins souriants d'albums-jeunesse comme « Le lion au Sénégal » (éd. Le lutin malin). Vous y valorisez le dialogue interculturel dans un style très accessible aux enfants par son humour. Nous ne vous attendions donc pas sur un sujet aussi politique que la marche des droits civiques aux USA. Qu'est-ce qui motive votre évolution vers le dessin de presse engagé ?

Les idées étaient là depuis un certain temps, mais le passage à la mise en dessins s'est fait à l'occasion d'un changement de région l'été 2009. Quittant les Bouches du Rhône pour l'Allier, j'y ai découvert et rencontré un journal et une équipe pour lesquels j'ai eu envie de dessiner et qui m'ont accepté : la Galipote, journal d'information critique auvergnat, trimestriel, fondé en 1979 et qui existe sans le soutien de groupe de presse ou de publicité.

<http://galipote.jimdo.com/le-journal-la-galipote/>

2. Pouvez-vous nous parler davantage de votre implication dans l'album collectif « I have a dream album » ? Quels choix avez-vous faits pour votre double page ? L'humour est-il toujours pour vous un moteur de prise de conscience ?

C'est justement grâce à deux dessinateurs de la Galipote, Dum et Faro, que j'ai pu intégrer l'album ; l'éditeur cherchait quelques dessinateurs motivés pour compléter l'équipe. Faire un dessin au service des idées de Martin Luther King,

et être à la hauteur graphiquement pour accompagner des monuments du dessin (engagé) comme Jacques Tardi, Art Spiegelmann, Enki Bilal, Marjane Satrapi et Joe Sacco (dont il faut absolument lire les romans graphiques sur la Palestine !) a été un puissant moteur.

Pour mon travail, l'humour était un ingrédient de toute façon incontournable, que j'espère dans ce cas-ci non dépourvu d'un peu de poésie... Je voulais aussi produire une belle double-page, avec un bon impact visuel ; j'ai choisi d'inverser les choses et de présenter la réalité de la vie des contemporains de Martin Luther King comme un rêve (ou plutôt un cauchemar...) La bande-dessinée qui en résulte est un mélange de peinture, de dessins et d'infographie.

Je crains les conflits, l'énerverment, l'excitation, les gens qui parlent fort et qui se fâchent ; je fuis tout cela autant que je peux. Par mon humour, j'espère, caché au fond de mon atelier, permettre de faire prendre conscience de l'absurdité ou de l'injustice de certaines situations.

3. Le célèbre salon du livre de Frankfurt (Allemagne) se tiendra du 9 au 13 octobre 2013 et décernera son prix annuel de la Paix. « I have a dream album » pourrait avoir ses chances s'il concourait. Avez-vous pensé à aller défendre cet ouvrage ?

Je n'avais jamais entendu parler de ce festival... Cela serait l'occasion de faire des rencontres, de discuter avec des gens qui ont réalisé des choses plus importantes et plus engagées que mes petits dessins. Professionnellement,

cela pourrait me permettre d'entrer en contact avec d'autres dessinateurs et des éditeurs, et d'élaborer éventuellement d'autres projets éditoriaux. Ces salons fonctionnent comme des bouillons de culture.

4. Et maintenant, vos projets ? Êtes-vous attiré par un autre personnage emblématique de l'émancipation, une femme peut-être cette fois ? Avez-vous un festival à nous conseiller ? un message à nous délivrer ? Quelle conclusion pour nos lecteurs/trices ?

Dans mes cartons, il y a toujours des projets qui sommeillent : un livre-jeunesse, un roman-graphique, un carnet de voyage sur Vichy, un autre sur un tour du monde... Pour répondre à la deuxième question, peut-être aurais-je la chance de dessiner un jour l'histoire de Rosa Parks ou de Nelson Mandela ?

Festival : je vous recommande la biennale (annuelle) du carnet de voyage de Clermont-Ferrand, en novembre, où vous pourrez discuter avec des carnetistes qui sont allés à la rencontre des gens du bout du monde (ou d'à côté), et en ont ramené des images sublimes et des témoignages profondément humains. En plus, comme j'y suis souvent fourré, on pourra aller boire un thé à la menthe ensemble.

<http://www.rendezvous-carnetdevoilage.com/page-il-faut-aller-voir>

Eric Tournaire,
<http://e.tournaire.free.fr/>

Paris le 29 juillet 2013, 2 victimes, symboliques, de la Guerre d'Algérie disparaissent

A 8 h 45, c'était les obsèques de Micheline Renard (maman de Delphine) au Funérarium du Père Lachaise ; à 10h30, c'était celles de Henri Alleg au Crématorium du Père Lachaise. Quelle coïncidence ! Il est difficile de ne pas associer dans un même hommage ces deux familles qui resteront à jamais deux symboles tragiques, deux familles qui ont été profondément traumatisées, meurtries par cette sale guerre.

La famille RENARD restera un symbole dramatique de cette guerre. Le cataclysme qui la frappa eut un retentissement considérable du fait de l'horreur de l'attentat perpétré par l'OAS (Organisation Armée Secrète), cette organisation terroriste, criminelle, raciste... Alors que le ministre de De Gaulle, André Malraux, était visé, c'est Delphine qui sera très grièvement atteinte. La photographie de

la gamine de 4 ans alors, parue dès le lendemain dans toute la presse nationale, bouleversa l'opinion publique. Une importante manifestation fut organisée aussitôt, en riposte, pour condamner cet attentat et pour dire « OAS - Assassins », « Paix en Algérie ». Une répression sauvage de la police commandée par le sinistre Maurice Papon fit 9 morts (un décédant plus d'un mois après de ces blessures)

et des centaines de blessés, au Métro Charonne le 8 février 1962. Leurs obsèques qui se déroulèrent le samedi 13 février suivant furent suivies par des centaines de milliers de personnes exigeant la paix en Algérie, immédiatement.

Un peu plus d'un mois plus tard, c'était enfin le cessez-le feu du 19 mars qui allait mettre fin à cette Guerre d'Algérie.

Delphine, et toute sa famille, ont donc payé un très lourd tribut à cette Guerre.

Delphine, et toute sa famille, qui ont tant souffert de cette guerre depuis 51 ans, en souffrent encore. Il a fallu que les nostalgiques de l'OAS, avec le soutien de la droite, honorent publiquement les principaux assassins de cette organisation criminelle pour que

Delphine sorte de son silence pour dire assez! Elle qui espérait toujours se reconstruire à l'abri des médias. Son courage impose un immense respect.



Henri ALLEG, ce militant anticolonialiste. Dès son arrivée en Algérie, il s'engagea avec un idéal qu'il défendra toute sa vie.

Idéal de paix, d'égalité et de fraternité entre les hommes... Il rejoignit donc le PCA (Parti Communiste Algérien), pour apporter sa contribution dans le changement vers un monde meilleur, plus humain, et donc tout naturellement condamnant le colonialisme. Comme directeur d'Alger Républicain, il mit toute son énergie de journaliste pour soutenir la juste cause de l'indépendance de l'Algérie. C'est pour cette raison qu'il fut arrêté et atrocement torturé par les parachutistes

de l'Armée Française en 1957. Son témoignage, sorti clandestinement de la prison, édité dans le livre « La Question », livre saisi, interdit, diffusé cependant en version clandestine à des dizaines de milliers d'exemplaires, aura un impact considérable dans l'opinion publique pour la dénonciation de la torture organisée comme une institution par l'Armée Française, avec la caution politique de l'époque.

Toute sa vie, ce militant va la consacrer à la dénonciation de la torture, à la lutte contre le colonialisme, y compris sous son adaptation actuelle. Henri Alleg était l'un des signataires de « L'Appel des 12 » (12 personnalités ayant marqué la lutte contre la Guerre d'Algérie dont plus de la moitié sont maintenant disparues) le 31 octobre 2000 pour demander que la France reconnaisse enfin sa responsabilité et condamne la pratique de la torture faite en son nom pendant la Guerre d'Algérie. Ni le Président Chirac, ni le Premier Ministre Jospin n'y ont répondu, et depuis cela reste le silence étourdissant à ce sujet.

C'est pourquoi ces 2 disparitions simultanées nous ramènent à cette exigence que les plus hautes autorités de l'État reconnaissent et condamnent enfin les crimes d'État perpétrés à Paris (17 octobre 61 à Saint Michel, 8 février à Charonne), les crimes contre l'Humanité (torture, viols, villages rasés au napalm, crevettes Bigeard, camps d'internement...) commis au nom de la France.

Il semble bien que le Président Hollande reste sourd à cette exigence, se contentant d'expressions sibyllines qui ne sont pas à la hauteur des exigences d'un pays revendiquant d'être un exemple pour les droits de l'Homme.

Son voyage en Algérie de décembre dernier, qui aurait pu être une occasion, est resté décevant.

Les gages aux nostalgiques de l'Algérie Française, l'hommage officiel rendu au Général Bigeard vont au contraire des engagements pris selon le slogan « Le changement, c'est maintenant ».

Combien de temps faudra-t-il encore attendre, combien faudra-t-il de disparitions de ces victimes pour qu'enfin un geste significatif soit réalisé ?

DISPARITION D'HENRI ALLEG

MESSAGE* DE MUMIA ABU-JAMAL



Henri Alleg était un journaliste, un vrai journaliste ... Il vécut en direct les horreurs et les brutalités de la guerre d'Algérie. Ce

qui le distingue de ses collègues journalistes ce fut sa volonté de dénoncer une politique d'État qui avait déclaré la guerre à sa colonie en utilisant la terreur et la torture. Henri Alleg a défié l'État, encourageant ainsi la colère de ses dirigeants. Son nom fut placé en tête de la liste des personnes recherchées et ils le trouvèrent finalement, réfugié chez son ami Maurice Audin.

Ils l'arrêtèrent et le conduisirent dans la banlieue d'Alger à la prison d'El Biar où il fut torturé pour le forcer à dénoncer ses camarades complices en usant d'électrochocs, du supplice de la baignoire et d'autres méthodes inqualifiables.

Et pourtant, incroyable, vraiment incroyable, il ne sortit pas un mot de sa bouche pour livrer la moindre information sur son réseau.

Quoi qu'il puisse endurer, il préférerait mourir plutôt que de trahir ses amis et ses camarades. La torture était tellement horrible que ses bourreaux savaient que cela pouvait le tuer. Mais ils savaient aussi qu'ils ne pourraient jamais briser sa volonté de résister. Il fut alors transféré au camp de Lodi, là où il commença à décrire l'enfer quotidien qu'il avait subi sous forme de notes. Sortis clandestinement de la prison, ces bouts de papier constituèrent ses mémoires. Elles furent publiées en 1958, sous le titre La Question.

Ce livre bouleversa la France entière car il portait à la connaissance du grand public l'usage systématique de la torture en Algérie... Henri Alleg a eu la force de résister, il n'a jamais trahi et il a survécu aux souffrances, ainsi a-t-il contribué à bâtir un monde meilleur...

Après tant d'années d'une vie aussi bien remplie, Henri Alleg nous laisse le souvenir d'un homme au cœur géant.

« **Mumia Abu-Jamal, enfermé dans une prison d'un État Prison** »

SCI Mahanoy / Frackville / Pennsylvania / USA / 2013 July 21

* Message audio enregistré par Noelle Hanrahan, Prison Radio / Traduction Collectif français de soutien à Mumia Abu-Jamal

Syrie : stop à la barbarie

Non à une intervention armée, non à la participation de la France, solidarité avec les forces de paix et de démocratie

Il y a deux ans, encouragé par les Révolutions arabes, un soulèvement populaire, pacifiste exigeait la démocratie et plus de justice sociale en Syrie. Le régime syrien de Bachar El Assad a répondu par une répression féroce refusant toute possibilité de dialogue et provoquant une escalade sanglante.

Aujourd'hui, on assiste à une guerre civile épouvantable dans laquelle sont impliquées des puissances et des forces politiques diverses (notamment, l'Arabie-Saoudite, Etats Unis, Hezbollah, Iran, Qatar, Russie, Turquie...)

Le bilan en est effroyable pour le peuple syrien : plus de 100 000 morts, 2 millions de réfugiés, 4 millions de déplacés de l'intérieur dont la moitié sont des enfants, un pays dévasté.

L'utilisation d'armes chimiques dans un quartier de Damas, en violation de la Convention Internationale de 1925 contre les armes chimiques, le 21 août 2013, a fait franchir à la Syrie un nouveau pallier dans l'horreur.

Le MRAP condamne avec la plus grande fermeté la répression barbare menée par le régime de Bachar El Assad et assure les démocrates syriens de son entière solidarité.

Aujourd'hui, seuls la France et les Etats Unis envisagent une intervention militaire pour «punir» le régime syrien. Le MRAP affirme son opposition à cette intervention. Le MRAP déplore la paralysie de l'ONU, notamment par le droit de veto au Conseil de Sécurité.

Une telle intervention militaire, outre qu'elle se situerait de ce fait, en dehors de la légalité internationale, ferait également courir le risque d'une nouvelle escalade de la violence, d'un embrasement régional favorisant un recours sans limite aux armes de destruction massive, notamment chimiques. Ajouter la guerre à la guerre serait la pire des solutions.

Contrairement à ce que l'on veut faire croire à l'opinion publique, le choix n'est pas entre une intervention militaire dont

on a vu les conséquences en Afghanistan, en Irak, en Lybie et le silence passif face aux atrocités commises.

Le MRAP estime qu'il n'y a pas d'autre voie qu'une solution politique. Des pressions diplomatiques vigoureuses et des sanctions économiques et politiques doivent s'exercer sur le régime syrien et ses alliés pour obtenir un cessez le feu et la mise en œuvre d'une transition démocratique.

Dans l'immédiat «la communauté internationale» doit organiser de toute urgence l'aide aux populations réfugiées.

Le MRAP demande la saisine du Tribunal international pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis. Il réclame l'application pleine et entière de la Charte des Nations Unies qui passe par une réforme fondamentale du Conseil de Sécurité et la suppression du droit de veto des membres permanents .

Paris le 7 septembre 2013



Combats à Alep

USA : 11 MILLIONS DE SANS PAPIERS...

Barak Obama a fait d'une loi sur l'immigration un thème majeur de son deuxième mandat. Un combat politique complexe et qui résonne avec bien des réflexions qui sont les nôtres en France.

La pression des faits

Comme dans le monde entier, le fait migratoire est plus ou moins irrésistible : les USA comptent actuellement 11,5 M de migrants sans titre de séjour, presque tous originaires d'Amérique centrale, dont 60% de Mexicains. Plus étonnant à noter, il y a parmi eux quelque 10 000 Français : eh oui, il y a des Français « sans papiers » !

Cette accumulation est due au flux migratoire actuel, mais aussi à une législation obsolète, datant de 1952 et qui, reposant sur des quotas par pays, oblige des ayants droit à la régularisation à attendre leur tour des années (parfois des dizaines d'années).

Un exemple de cette situation absurde : des enfants venus aux USA comme illégaux, devenus depuis adultes et diplômés américains, restent formellement des « sans papiers », sans permis de conduire, sans travail officiel, sans compte en banque ... Ils ont fini par former un mouvement actif, les Dreamers, et un décret a permis de donner à 400 000 d'entre eux, en 2012, un visa provisoire de 2 ans.

Par ailleurs, aux USA comme partout, cette population migrante est une nécessité économique absolue. Le secteur des hautes technologies manque cruellement de main d'œuvre : le pays ne délivre chaque année que 51 000 étudiants pour 120 000 postes créés. Les grands groupes informatiques exigent régulièrement une libération des autorisations migratoires. Mais d'autres secteurs aussi : en Californie, 70 % des salariés agricoles sont des « illégaux ». Les économistes soulignent aussi les déficits engendrés par cette situation, non seulement en emplois non pourvus, mais aussi en impôts et cotisations sociales non perçus.

Une loi indispensable

C'est pourquoi tout le monde estime qu'une nouvelle loi migratoire est nécessaire pour purger cette situation. Le patronat, pour ses propres intérêts d'employeurs, comme les syndicats, qui comprennent la pression à la baisse qu'exerce cette masse de travailleurs sans droits. Et l'ensemble de la population est convaincue : 77 % des Américains au total seraient pour une forme de régularisation. Obama a donc fait d'une grande loi sur l'immigration un des thèmes de sa réélection. La dernière remonte à 1986, sous Raegan, et avait permis la régularisation de 2,7 M de personnes.

D'ailleurs, une fraction du Parti Républicain a aussi compris que cette loi est indispensable. Aux arguments économiques et sociaux, s'ajoutent pour eux des considérations sociologiques, et donc électorales : les « Latinos » sont maintenant la première minorité des USA et ont voté à 70 % pour Obama. Aucune élection présidentielle ne peut plus se jouer sans eux.

Le résultat, c'est que depuis un an, les Démocrates et une partie des Républicains ont négocié un projet de loi qui a déjà été adopté au Sénat en juin 2013. Mais depuis la situation est bloquée à la Chambre : les Républicains y sont majoritaires, et surtout, la droite du parti exerce une résistance intense, essentiellement sur des bases idéologiques et xénophobes. Ils hésitent à trahir leur base locale réactionnaire, qui refuse viscéralement toute concession aux étrangers et aux « délinquants ». Concrètement, le blocage consiste à ne pas adopter le même texte à la Chambre qu'au Sénat, ce qui devrait entraîner d'interminables négociations (situation en août 2013).

Quelle loi ?

Cette loi est pourtant loin d'être une porte largement ouverte : les migrants installés aux USA avant 2012, sans condamnation criminelle et avec des revenus, pourraient, après paiement d'impôts en retard et d'amendes, entrer dans un processus de régularisation. Ils auraient d'abord 10 ans de « carte verte » (titre de résident), et, 3 ans après, pourraient

postuler à la naturalisation. Ce processus pourrait être accéléré pour ceux arrivés enfants et pour les travailleurs agricoles. Les quotas de visas pour séjour seraient augmentés pour les métiers technologiques et les métiers déficitaires (comme chez nous : agriculture, bâtiment, restauration). Et les dossiers en retard des ayant droit actuels seraient résorbés... d'ici 2021 !



Manifestation pour la réforme de l'immigration

Evidemment les Républicains ont obtenu l'autre versant de cette loi : la répression plus ou moins fantasmagorique de l'immigration illégale.

Un système informatique centralisé permettra aux employeurs de vérifier la régularité de leurs salariés.

Mais surtout il faut alimenter le mythe du « mur » étanche avec le Mexique. Ces 3 200 km de frontières sont déjà fortement militarisés. Tout un programme pharaonique de constructions, de drones et autres innombrables gadgets électroniques viendraient soutenir le doublement des gardes affectés à cette frontière, pour atteindre l'effectif de 38 000 (12 pour 1 km !). Le coût total est quand même estimé à 46 Mds \$... L'idéologie, ça coûte cher.

Parce que finalement, la droite du Parti Républicain a peut-être raison quand elle affirme que tout cela ne servira à rien et dans 20 ans il faudra recommencer...

Ils oublient simplement d'en tirer les conséquences : l'avenir inéluctable de l'humanité est dans la liberté de circulation et d'installation.

Jean-François Quantin
MRAP Moselle

LA RÉVOLUTION TUNISIENNE À LA CROISÉE DES CHEMINS

ELLE A BESOIN DE NOTRE SOLIDARITÉ

La révolution tunisienne, car il s'agit bien d'une révolution, a permis aux tunisiennes et aux tunisiens de vivre librement après des décennies d'oppressions, de corruptions, de privations et de mal être social et économique surtout dans les régions oubliées d'où est partie la révolution

Les premières élections libres et démocratiques depuis l'existence d'un état tunisien, qui ont eu lieu le 23 octobre 2011 ont donné une majorité relative, au parti islamiste qui gouverne le pays avec deux partis initialement de centre gauche, Ettakatol et le Congrès Pour la République (CPR) pour former la Troïka. Mais la troïka, premier gouvernement issu des ces élections, ne rencontre pas - ou plus pour certain- l'adhésion de la société, des tunisiens et des jeunes qui ont fait la révolution pour leurs droits.

Il a bien fallu désenchanter et se rendre à l'évidence : le processus démocratique connaît des dérives qui ont culminé avec trois assassinats politiques.

Ennahdha a installé des milliers de ses proches dans tous les échelons de l'administration, tournant le dos à l'impartialité et à la neutralité promise. Il faut signaler que malgré ses dysfonctionnements, l'administration tunisienne a permis la continuité des services de l'Etat depuis janvier 2011. La corruption contre laquelle s'est levé le peuple réapparaît fortement. L'activité économique informelle et la contrebande se sont grandement développées, elles sont contrôlées par des réseaux mafieux. Cela aggrave la situation économique et assèche les caisses de l'état.

La violence politique s'est durablement installée. Des milices aux méthodes fascistes qui se font appelées « Ligues de Protection de la Révolution » soutenues par Ennahdha et le CPR sévissent et s'attaquent régulièrement aux activités des partis d'opposition ainsi qu'au syndicat



Des réfugiés du camp de Choucha à la manifestation d'ouverture du FSM

UGTT, aux artistes, aux journalistes, aux femmes qui ne se plie pas à leurs dogmes. Lotfi Nagdh, dirigeant de Nidaa Tounes, (opposition), est lynché le 18 octobre 2012. Chokri Bélaïd, dirigeant du Front Populaire (FP) est assassiné par balles le 6 février 2013. Le 25 juillet 2013, c'est au tour de Mohamed Brahmi, député, lui aussi leader du FP qui est assassiné devant chez lui de quatorze balles. Le lendemain Mohamed Bel Mufti, militant du FP à Gafsa, est tué lors de la répression d'une manifestation contre le gouvernement. Le ministère de l'intérieur a accusé l'organisation salafiste « Ansar Echariaa » (les partisans de la chariaa) d'être les assassins des deux dirigeants qu'Ennahdha a longtemps considéré comme des partenaires respectables alors qu'ils sont aujourd'hui accusé d'être derrières les agissements terroristes au mont Chaambi qui ont abouti à la mort et à la mutilation d'une dizaine de soldat ainsi que les différentes attaques contre des postes de police.

Durant ces deux dernières années les dirigeants d'Ennahdha ont eu des attitudes et des déclarations qui ne laissaient pas présager qu'ils ont définitivement adopté une conception non religieuse de l'état (appelé en Tunisie

un état civil). Un député responsable d'Ennahdha a même déclaré que « ...Celui qui touche à la légitimité son sang est licite (halal)... ». Des structures parallèles liées à Ennahdha au sein du ministère de l'intérieur ont été mises en évidence.

La Constitution est toujours en discussion malgré des annonces incessantes de compromis avec l'opposition, rapidement remises en cause, et ce bien que qu'Ennahdha avec plusieurs autres partis représentés à l'Assemblée s'étaient engagés à finaliser ce texte fondateur en un an et que le décret portant organisation des élections prévoyait aussi un mandat d'un an à l'assemblée constituante. Ces engagements ont été foulés aux pieds par Ennahdha et ses alliés. La Constituante est ainsi le seul parlement au monde qui demeure sans fin de mandat. Il n'y a toujours pas de projet de constitution garantissant un état civil démocratique, respectueux des droits et des libertés.

Devant cette situation les partis de l'opposition démocratique ont réclamé la fin de ces atermoiements et la mise en place d'autorités et de structures compétentes et indépendantes en matière d'élections, de presses et de médias, de justice et de

justice transitionnelle., mais elle n'est toujours pas entendue et il n'y a toujours pas de date fixée.

Quant aux questions économiques, la politique du gouvernement a consisté à prôner l'ultra libéralisme et l'importation à tout va y compris en matière alimentaire. On voit réapparaître les anciens réseaux économiques qui sévissaient sous Ben Ali manifestement avec la promesse de fermer les yeux.

Devant la grave crise qui s'est installée en Tunisie à cause de l'incurie du gouvernement en matière économiques, sociales, sécuritaire et constitutionnelle ainsi que la propagation du sentiment de peur et d'insécurité la réponse a été double :

- un large mouvement populaire s'est développé. Commencé par un rassemblement permanent devant l'ANC (appelé sit-in) de près d'une soixantaine de députés de l'opposition qui se sont retirés de la constituante pour protester à la tentative de passage en force d'un projet de Constitution de Ennahdha et ses alliés. Dans plusieurs régions du pays, des rassemblements ont également eu lieu, réclamant tous la chute du régime. Ces mobilisations ont connu des points culminant à l'occasion de la célébration des 6 mois de l'assassinat de Chokri Bélaïd le 6 août dernier et la fête des femmes le 13, avec des grands rassemblement aux abords de l'ANC au Bardo, malgré les entraves mises en place pour limiter la participation des citoyens venant des différentes régions du pays.
- l'unification pour la première fois dans l'histoire de la Tunisie des deux grandes familles de l'opposition au sein, du front de salut national (FSN) (le front populaire rassemblant une

douzaine de partis de gauche et nationalistes et l'union pour la Tunisie rassemblant des partis libéraux, du centre et de gauche) et la grande majorité des associations nouvelles ou anciennes dont celles de l'immigration, se réclamant toutes de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Le FSN réclame d'une part la dissolution de l'Assemblée Nationale Constituante et la mise en place d'une haute instance de salut national qui parachèvera la rédaction de la constitution avec l'appui d'experts, laquelle sera soumise à un référendum populaire ; et d'autre part la constitution d'un gouvernement de salut national restreint, présidé par une personnalité indépendante et dont les membres ne pourront pas solliciter de mandat lors des prochaines élections. Ce gouvernement devra prendre des mesures d'urgence économiques, sociales, politiques, sécuritaires et créer les conditions d'élections démocratiques, libres et transparentes.

En fait malgré la gravité de la crise, Ennahdha louvoie et ne cherche pas à répondre aux défis qui traversent le pays. Elle reste inflexible et intransigeante. Elle crie (réflexe en cours dans l'ancien régime) « au complot », agite la menace d'un coup d'état à l'égyptienne et fait trainer les discussions avec les 4 associations et syndicat (Union Générale du Travail en Tunisie, Ligue Tunisienne pour la défense des Droits de l'Homme, l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et l'Ordre des Avocats) qui s'évertuent sans grand succès à organiser le dialogue entre le pouvoir et l'opposition. Pour mobiliser ses adhérents Ennahdha n'hésite pas à avoir recours aux prêches religieuses,

l'appel au respect de la légitimité se transforme en fait aux appels à la défense de l'islam qui serait menacé par des athées et des non-croyant. Nus sommes plus dans le champ de la politique. Les grands rassemblements du sit-in du Bardo organisant des cérémonies religieuses le jour de l'aïd ont démentie ses fadaises, ils ont démontré que il ne s'agissait pas d'une guerre de religion mais de questions politiques qui concernent tout les Tunisiens quelques soient leurs religions, leurs philosophies ou leurs idées. Ennahdha et ses alliés semblent oublier que les martyrs de la révolution ne sont pas tombés pour établir un régime religieux mais pour la liberté et la dignité.

Contrairement aux propagandes, le FSN n'est pas une tentative de putsch contre « la légalité », nul n'a observé la volonté d'installer une dictature. L'armée tunisienne n'a jamais ressemblé à l'armée égyptienne comme le prétendent certains dirigeants du pouvoir. Au contraire l'objectif du FSN est d'instaurer un climat réellement démocratique propice à des élections sincères et sans l'argent sal des monarchies du golfe. Il faut remettre le processus de transition démocratique sur la voie de la paix sociale et du vivre ensemble.

Il reste du travail : terminer la constitution dans un projet démocratique et conforme aux droits universels de l'homme, organiser des élections libres et transparentes sous l'égide d'une réelle instance indépendante (pourquoi avoir éliminé l'ancienne instance qui a fait pourtant un travail internationalement reconnu ?), instaurer une justice transitionnelle pour juger des crimes de l'ancien régime et garantir la juste réparation aux victimes et surtout choisir un modèle socio-économique social loin des appétits des grandes puissances et des monarchies du golfe. La démocratie ne se confond pas avec des paroles elle demande des actes et des faits.

La révolution a chassé un régime corrompu et despotique elle a apporté un immense espoir de changement et d'émancipation, mais l'inquiétude et la peur ont remplacé la joie. Les libertés sont à nouveau menacées par des terroristes jihadistes qui n'ont pas été bien combattus lors de leur apparition. Les forces de sécurité semblent avoir reçu de nouveaux ordres plus fermes pour les combattre. Aujourd'hui l'objectif de tous les démocrates est de remettre la révolution dans son cours naturel celui de l'état civil démocratique, social et solidaire.



Des familles de morts de la répression et invalides de la révolution de 2010-2011 à la marche d'ouverture du 26 mars 2013

Dissolution de groupes d'extrême droite

Le plus ancien groupe d'extrême droite, « l'Œuvre française » vient d'être dissout ainsi que sa branche jeunesse (Les Jeunesses nationalistes).

Cette démarche avait été annoncée par le 1er Ministre le 11 juin à l'Assemblée nationale. La bonne nouvelle vient d'être publiée par décision du ministère de l'Intérieur ce 24 juillet. Cette décision est basée sur la loi de 1936 relative aux groupes de combat et milices privées.

L'Œuvre française a été fondée en 1968 suite au déclin de l'OAS.

Les raisons de sa dissolution : ses positions politiques racistes et antisémites publiées sur Internet ; « le culte de personnes connues comme collaborateurs de l'Allemagne nazie » ; l'organisation de camps paramilitaires idéologiques, ce qui les apparentait à une « milice privée ».

Cette dissolution vient après celles de la « Troisième voie » et des « JNR (Jeunesses nationalistes révolutionnaires) ». Ces dernières étaient structurées et fonctionnaient comme une milice privée. Concernant la « Troisième voie », le porte-parole du gouvernement devait déclarer « C'est un groupe ouvertement xénophobe, cela a été établi, dont l'idéologie s'appuyait sur une rhétorique haineuse guerrière ».

Le saviez-vous ?

70 ans après commémoration

En 1943, les rafles s'intensifient, notamment en province. Cette année-là, 17 000 Juifs sont déportés de France, en 17 convois, dont quatre vers Sobibor.

70 ans après, des cérémonies sont organisées pour rappeler le

départ de chaque convoi et honorer la mémoire des déportés.

Convoi par convoi, ces cérémonies sont marquées par la lecture des noms de tous les déportés, à partir du Mémorial de la déportation des Juifs de France établi par Serge Klarsfeld.

70 ans après, souvenons-nous !

L'esclavage moderne : une réalité à éradiquer

Après l'Assemblée Nationale, le Sénat vient de voter une loi réprimant ce qui était hier considéré comme de la simple « maltraitance ».

Cette loi reconnaît aujourd'hui la « réduction en esclavage ».

Les peines prévues par le Code pénal peuvent aller de 7 ans de détention en cas de reconnaissance de « travail forcé » à 20 ans pour « réduction en esclavage »

et à 30 ans si ce crime est exercé sur un mineur ou s'il est accompagné de tortures.

Il faut savoir que 3 000 à 5 000 personnes en France sont aujourd'hui réduites à l'état d'esclavage moderne.

Ils sont pour la plupart originaires d'Afrique de l'Ouest et de surcroît mineurs.

Ceux qui les asservissent sont pour 15 à 20 % des diplomates ou des personnes très fortunées selon le Comité contre l'esclavage moderne.



Exposition Palestine, l'Eau Confisquée

Réalisée en novembre 2012 en partenariat entre Evry Palestine et AFPS Albertville, avec des photos d'Anne Paq (photographe du collectif ActiveStills), Gérard Paucher (AFPS Albertville) et Evry Palestine, cette exposition montre comment l'eau devient une arme de la politique d'annexion par Israël.

Replacée dans le contexte général des ressources en eau de la région, elle montre la réalité dans l'ouest

de la Cisjordanie (où le Mur et la colonisation sont inséparables du vol de la ressource en eau), dans la vallée du Jourdain (où la gestion de l'eau a pour but faire fuir la population palestinienne), et à Gaza, qui court vers une catastrophe écologique majeure et irréversible.

Aucune paix ne sera envisageable dans la région sans un partage équitable de l'eau.

Un monde digne des enfants

20 novembre 2013 : quelle actualité pour la CIDE ?

Une contribution du MRAP-Vitrolles (13)

1. Entre avancées et négligences : quelques repères

Le 20 novembre 1989 à New-York, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait le premier texte international reconnaissant des droits aux enfants : la CIDE (Convention internationale des droits de l'Enfant), ratifiée par la France le 2 juillet 1990.

Le MRAP et ses comités attachent une grande importance à ce texte, se souciant d'une application qui devrait permettre à TOUS les enfants de grandir « dans un esprit de paix, de dignité, d'égalité et de solidarité » pour devenir des citoyens du monde, acteurs de leur vie, responsables et solidaires.

Malheureusement beaucoup reste à faire comme en témoigne le simple fait que certains pays ne reconnaissent toujours pas la CIDE, tels les USA et la Somalie.

En 2013, quel constat ?

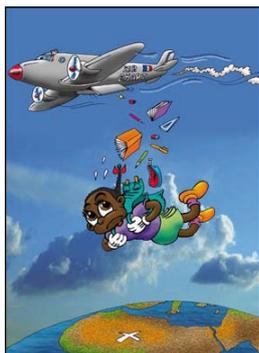
Intéressons-nous au Comité des droits de l'Enfant des Nations Unies (CRC en anglais).

Il a été institué par la CIDE (article 44) pour en surveiller la bonne application. Composé de 18 membres indépendants, il est placé sous l'autorité du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (OHCHR en anglais) dont sont parties prenantes les droits de l'Enfant.

Le Comité se réunit en session au siège de l'ONU à Genève.

Tous les cinq ans, les gouvernements sont tenus de remettre un rapport officiel listant les efforts pour faire évoluer les droits de l'Enfant dans tous les domaines.

Ce rapport est soumis à une analyse critique lors d'une



Carte postale créée pour le MRAP par le plasticien Eric Tournaire

audition publique. Signalons comme un bon point que la société civile est invitée à rédiger un contre-rapport.

N.B. La prochaine audition de la France par le CRC est prévue en février 2015.

Les conclusions de la dernière audition en 2009 sont un point de repère pour les efforts à accomplir. Quelles sont-elles ?

Relevé de recommandations du CRC en 2009

Certains manquements pointés par le Comité sont également au cœur des préoccupations et actions du MRAP :

- conséquences désastreuses de la pauvreté en termes de scolarité, d'accès aux soins et au logement.
- réponses apportées aux mineurs étrangers qui arrivent non accompagnés aux frontières et sont traités davantage comme des étrangers indésirables que comme des enfants.

A noter : 6000 MIE (Mineurs isolés étrangers) seraient présents sur le territoire français dont un tiers en région parisienne. Le défenseur des droits, Dominique Baudis, a rappelé en décembre 2012 que l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer sur les enjeux relatifs à la politique des flux migratoires. La circulaire Taubira datée du 31 mai 2013 permettra-t-elle d'améliorer la situation des MIE par l'entraide demandée aux Conseils généraux dont la protection de l'enfance est un des domaines de compétence ?

Les recommandations 30 à 33 du rapport : le Comité est préoccupé par la stigmatisation dont sont victimes certains groupes d'enfants, y compris dans les médias et à l'école, « les enfants vulnérables et des enfants vivant dans la pauvreté, tels que les Roms et les enfants appartenant à des minorités et les enfants vivant dans les banlieues ».

Dans ce climat d'intolérance, une attention particulière est portée à la situation des adolescents et à l'attitude de la police.

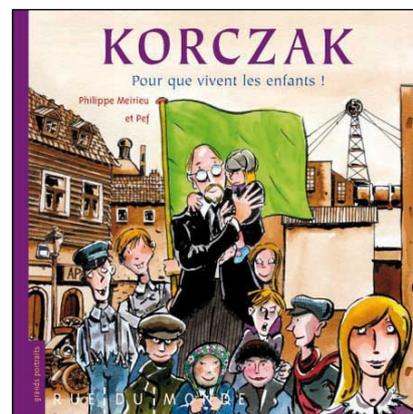
2. Diffusion de la Convention, formation et sensibilisation

Le CRC constate « qu'enfants comme adultes connaissent mal la Convention ». Que faire ?

La journée internationale des droits de l'Enfant, le 20 novembre, peut être l'occasion d'informer, en s'appuyant, pourquoi pas, sur une longue histoire démarrée en Pologne au début du XXe siècle.

Un précurseur des droits actifs des enfants : JANUSZ KORCZAK (Varsovie, 1848-1942)

Le legs éducatif de J. Korczak, médecin et écrivain polonais, directeur d'orphelinat aux méthodes innovantes, est si important que depuis 2009 le CRC organise chaque année un séminaire international réunissant les représentants et chercheurs du Mouvement Korczak pour une séance de travail entre retour aux sources et relevé d'expériences actuelles.



« KORCZAK pour que vivent les enfants » par Philippe Meirieu et Pef

L'AFJK, association française Janusz Korczak, s'emploie à perpétuer les valeurs et méthodes éducatives de « La république des enfants », charte novatrice mise en place pour la gestion des orphelinats juifs Dom Sierot et Naz Dom, ouverts à Varsovie respectivement en 1912 et 1919 sous la direction de J. Korczak. Rien

Suite de la page 27

n'arrêtera une expérimentation fructueuse associant les enfants à la rédaction du règlement intérieur et à son respect, même pas la relégation dans le ghetto de Varsovie.

Plus d'infos sur le site <http://korczak.fr>.

En hommage à cet humaniste novateur, déporté en 1942 à Treblinka ainsi que tous les enfants, la République de Pologne a fait de 2012, anniversaire de sa mort, l'année Janusz Korczak.

Pour faire connaître ce modèle très positif, précurseur de La CIDE, les éditions **Rue du Monde** ont sorti un bel album illustré « **KORCZAK pour que vivent les enfants** ». Philippe Meirieu et Pef, en partenariat avec l'AFPJ qui a fourni un cahier photos de 6 pages.

2. CIDE article 31 : l'épanouissement par la culture Un exemple aubagnais LES FRUCTIFS

Nous sommes à Aubagne dans les Bouches-du-Rhône. C'est samedi, jour de répétition à la MJC l'Escale. Nous ? Deux militantes du MRAP et d'Albania, association francophone attentive à faire découvrir la langue et la

culture d'Albanie, pays trop méconnu en Méditerranée (*site bilingue* : <http://association-albania.com/>).

À l'invitation de la jeune troupe de théâtre amateur FRUCTIFS, nous voici curieuses de participer à une séance de remue-méninges autour de la pièce « Bouli Miro » (Fabrice Melquiot, théâtre-jeunesse, éd. L'arche). Le thème semble en effet en accord avec nos engagements pour les droits de l'enfant et l'amitié entre les peuples.

Les Fructifs ? Ce nom nous a immédiatement fait penser à l'article 31 de la CIDE et à sa belle recommandation : le droit que doivent avoir tous les enfants de « participer librement à la vie culturelle et artistique ». Fructifs, comme idées fructueuses et comme droits actifs. À l'image pétillante des 15 comédiens aubagnais de cette jeune troupe.

Accompagnés par Jean Duvert, professeur d'art dramatique et metteur en scène, qui leur apprend le travail du corps et de la voix, les comédiens et comédiennes sont aussi guidés par Francine Quadreago (animation-jeunesse de la MJC). L'objectif des adultes est d'amener les jeunes à une autonomie respon-

sable, en leur donnant les clefs utiles à la réalisation pratique de leurs projets (demandes de subventions...). Pour « Bouli Miro » le rêve serait que la pièce programmée lors de la saison 2013-2014 voyage hors d'Aubagne et pourquoi pas jusqu'en Albanie, dans le cadre d'un échange-jeunesse international.

Mais pourquoi l'Albanie, direz-vous ? C'est que, dans la pièce, la rencontre avec des enfants albanais en fugue va changer la vie de notre héros, Bouli Miro, un petit garçon au départ démesurément gros comme son père, infiniment myope comme sa mère et tendrement protégé dans un cocon familial aux figures à la fois drôles et émouvantes.

A l'entrée à l'école, des mots lui sont jetés qui isolent et font mal : tas de graisse, gros lard, baudruche...

Si vous voulez en savoir plus, venez voyager avec les Fructifs, leur jeu dynamique, leur humour décalé, la magie d'une bande son très originale qui vous réservera la surprise d'une comptine chantée en albanais, si si...

RDV pour la grande première à l'automne 2013, dans la mouvance du festival « Grains de sel » : vendredi 15 novembre 2013, 21h

« BOULI MIRO », Les Fructifs, mise en scène de Jean Duvert, théâtre Comoedia, Cours Maréchal Foch, 13400 Aubagne, (réservations au 04 42 18 19 88)



Les Fructifs en scène

DIFFERENCES - DROITS DES ENFANTS

Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

La convention internationale des Droits de l'Enfant fut adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989.

Cette convention est la plus importante pour les droits des enfants et elle est en vigueur dans la quasi-totalité des pays membres des Nations-Unies.

Son but : la reconnaissance et la protection les droits spécifiques des enfants.

Elle se structure autour de 4 axes essentiels, à savoir :

- la non-discrimination (article 2)

- l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3)
 - le droit à la survie et au développement (article 6)
 - l'opinion de l'enfant (article 12).
- « L'intérêt supérieur de l'enfant » est fondamental puisqu'il consacre l'enfant comme « sujet de droit » quand celui-ci n'était que « objet de droit ».

Le saviez-vous ? Des chiffres qui font froid dans le dos :

- dix millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de 5 ans.
- un million sont victimes de la traite

- qu'ils soient filles ou garçons.
- 6 millions meurent de maladies qui peuvent pourtant être traitées.
- 218 millions d'enfants travaillent dans le monde ; 9 % dans l'industrie, 22 % dans les services et 70 % dans l'agriculture.
- des dizaines de millions d'enfants souffrent de handicaps physiques ou mentaux. Les causes principales : la sous-alimentation et le manque de soins.
- en France, 30 000 enfants vivent dans la rue.